

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

**6** **RETOUR SUR**  
**ANS DE MANDATURE**  
**2018-2023**



OUVRIR LA VOIE



ÉCLAIRER  
LA DÉCISION



PARTICIPER  
À L'ACTION PUBLIQUE

# NOTRE RAISON D'ÊTRE

*« Rénover en continu la fabrique de l'action publique pour, par et avec la société civile »*

*« Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le CESER de La Réunion est l'Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale.*

*Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socio-professionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale. »*

# NOTRE STATUT

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour missions **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences **économiques, sociaux et environnementaux** des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, de **conduire des études de prospective** territoriale régionale ainsi que de **contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.** »

Article L4134-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

« Le conseil régional par ses délibérations et celles de sa commission permanente, le président du conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le **conseil économique, social et environnemental régional par ses avis concourent à l'administration de la région.** »

Article L4131-2 du CGCT

# MOT DU PRÉSIDENT

**A** l'heure où nous dressons le bilan de notre mandature 2018-2023, les contours de notre action prennent une nouvelle résonance marquant ainsi six années d'engagement au service de La Réunion pour « **ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique** ». Assemblée du premier mot et véritable catalyseur qui consacre l'expression de la société civile organisée, le CESER incarne un ADN qui repose sur des valeurs essentielles :

- Appartenir : Nous sommes une seule et même équipe, une seule et même institution, portant l'identité fière de notre région et de notre pays.
- Dialoguer : Pour saisir toutes les opportunités et potentialités, le dialogue est notre force. Ensemble, nous avons nourri nos réflexions et renforcé notre identité par un ancrage territorial fort.
- Nourrir : Nourrir notre identité et notre région, c'est inscrire notre action dans la réalité de La Réunion, en la faisant grandir PAR, POUR et AVEC les Réunionnaises et les Réunionnais.

## **Notre parcours : une résilience face aux crises**

De 2018 à 2023, notre parcours a été jalonné par des crises, des défis, des opportunités, et nous avons façonné la résilience et l'avenir de notre île avec détermination. Nous, membres de l'assemblée consultative régionale, avons contribué activement à la construction de stratégies visant à développer la compétitivité, l'attractivité et la durabilité du territoire.

## **2018 Installation et orientations stratégiques de la mandature 2018-2023**

Composé de 55 membres, le CESER a été renouvelé par trois arrêtés préfectoraux pris entre le 28 décembre 2017 et le 16 février 2018. Après ce temps



administratif de désignation des membres, est venu le temps de l'installation du président et du bureau lors de la première assemblée plénière qui s'est tenue dès le 28 février 2018. Dans un contexte de profondes mutations, de transitions voire de ruptures, être membre du CESER c'est faire acte d'une forme d'engagement, et en paraphrasant d'illustres hommes d'Etat, « ne

nous demandons pas ce que notre région peut faire pour nous, demandons-nous ce que nous pouvons faire pour elle ».

## **2019 « Notre manière réunionnaise d'agir »**

L'année 2019, a incontestablement été marquée par la mobilisation citoyenne de grande ampleur fin 2018. Face à cette crise, la contribution « **Notre manière réunionnaise d'agir pour faire Territoire(s) et faire Société** » est le fruit d'une démarche collective pour encourager une nouvelle dynamique de gouvernance à travers trois piliers et par le prisme de sept trajectoires (citoyenne, territoriale et démographique, économique, éducative, environnementale, alimentaire, sociale et du bonheur).

De plus, les sujets de vieillissement de la population réunionnaise, de la réussite d'une trajectoire énergétique efficiente, de l'apprentissage ou encore de l'évaluation des politiques publiques ont constitué les premiers travaux. Cette démarche porte les fondamentaux de la réconciliation, du discernement, de la pédagogie et de l'appartenance en rappelant notamment la richesse des espaces d'intelligence collective.

## **2020 Et Maintenant que voulons-nous ? Et maintenant la voie/x des impossibles**

L'année 2020 correspond dans notre inconscient collectif à la pandémie de Covid19. Dans ce contexte et depuis le confinement de mars 2020, le CESER a continué à assurer ses missions en utilisant notamment les outils distanciels. Ainsi, dans sa première contribution sur les événements de l'année écoulée, l'assemblée a cité Pythagore « **L'homme est mortel par ses craintes, immortel par des désirs** ». Dans un premier temps, le CESER s'est questionné dans un examen des causes

profondes de ces crises par « Et maintenant que voulons – nous ? ». Par la suite, il a produit « **Et maintenant la voie/x des impossibles ?** » L'objectif étant de proposer des orientations stratégiques à moyen terme, initiant des actions permettant des processus de sortie de crise vers un monde inclusif et durable.

### 2021 Réélection du Président à mi – mandat

L'année 2021, les membres ont renouvelé leur confiance pour trois ans, tant à moi-même qu'aux présidents de commission. Aussi, la dynamique entamée en 2018 s'est poursuivie et amplifiée, forte des expériences acquises. Au cours de cette année, des travaux, comme le tourisme durable, la contribution au projet de territoire de la CIVIS, le rapport sur les mutations socio-économiques et son focus sur les connectivités aériennes, maritimes et numériques, les avis sur les plans de relance en lien avec les Outre-mer, ont été produits. Par ailleurs, l'activité du CESER intègre aussi les représentations extérieures. En ce sens, les membres agissent pour « faire CESER Hors les murs » et ce sont quelques 1 500 heures de représentations qui ont été honorées, malgré le contexte sanitaire.

### 2022 Une année d'instabilité géopolitique et de mutation profonde de la démocratie

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, bouleversant les équilibres de paix et économiques dans le monde. Au niveau européen, le CESER de La Réunion a été auditionné par le Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre des travaux « les atouts des régions ultra-périphériques (RUP) pour l'Union européenne ». Aussi, l'assemblée consultative a également entamé une réflexion sur la différenciation territoriale, liée au prochain Comité interministériel

des Outre-mer (CIOM). Enfin, par la loi de février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration et simplification de l'action publique (3DS), le CESER, dans la continuité de l'évaluation des politiques publiques, a obtenu une nouvelle compétence à savoir la Prospective.

### 2023 Célébration des 50 ans du CESER et des 40 ans de la Région Réunion

L'année 2023 a été particulièrement riche en actions, productions et célébrations. En janvier, j'ai été élu en tant que président de l'Association des CESER de France. Un engagement national qui permet un rayonnement des CESER, dans leur diversité et complémentarité, intégrant pleinement la **France océanique**.

La célébration des 50 ans du CESER dont le fil d'ariane demeurait la démocratie locale permanente a été réalisé. Ensemble, nous avons imaginé et souhaité un projet de société commun, garantissant la soutenabilité des politiques publiques. En outre, le CESER a célébré conjointement avec le Conseil régional, les 40 ans de la Région Réunion, dans le cadre d'un colloque « **Les défis économiques et sociaux de La Réunion** ». Ces événements ont été des occasions privilégiées pour réfléchir collectivement sur l'évolution de nos institutions face à une société en perpétuelle mutation.

Dans un monde où l'information et la connaissance sont partagées de manière plus diffuse, nous avons promu, à travers le livre blanc historique du CESER, une démarche de démocratie locale permanente en illustrant le panorama des aspirations territoriales d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

### Devoir de suite et temps long

Nous sommes à un moment charnière de notre histoire, et c'est ensemble, que nous forgerons le chemin qui mènera notre île vers de nouveaux horizons. C'est aujourd'hui que ça se passe !

La complémentarité des démocraties électives, représentatives et participatives permettra d'élever nos politiques publiques à davantage d'acceptabilité et de soutenabilité, en particulier par nos concitoyens. Fidèle au devoir de suite et ancrée dans le temps long, la mandature 2018-2023 espère, dans la continuité de l'héritage de l'institution, que la prochaine mandature poursuivra les travaux engagés en garantissant l'efficacité, l'efficacéité et l'effectivité des politiques publiques et leur impact pour le territoire. Pour ce faire, il conviendra de mettre en place une section prospective à la lumière des premiers travaux et structuration agencés en ce sens depuis 2022.

En définitive, le CESER est une assemblée du premier mot tandis que le Conseil régional est l'assemblée du dernier mot. Cette démarche et temporalité demeurent une force inconditionnelle que nous devons perpétuellement souscrire, affirmer et ancrer.

« Ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique ».

Le Président

**DOMINIQUE VIENNE**

# SOMMAIRE

## PREMIÈRE PARTIE

Une institution depuis 50 ans . . . . . 9

**Le CESER de La Réunion . . . . . 10**

*L'une des assemblées consultatives de la Région Réunion . . . . . 11*

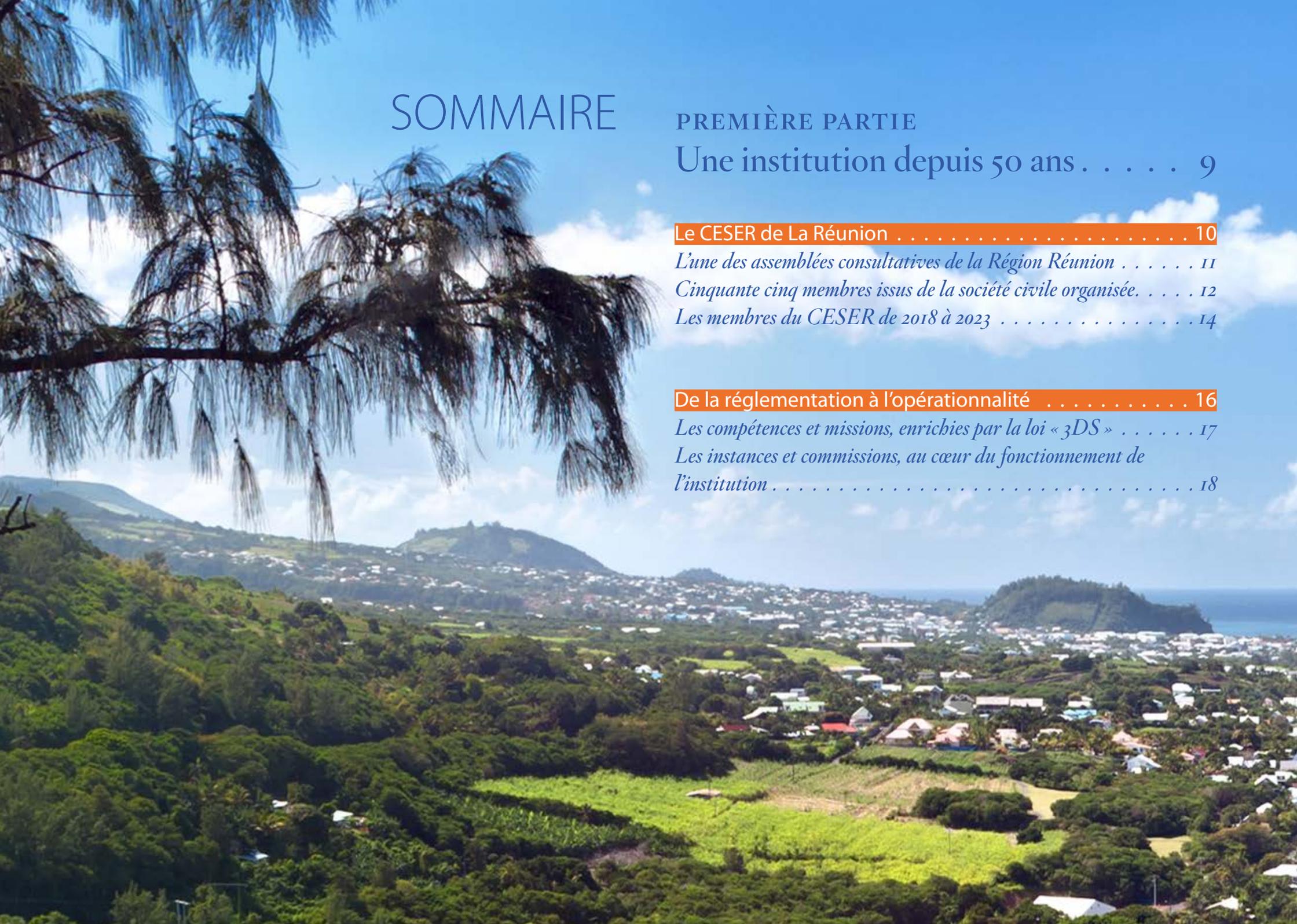
*Cinquante cinq membres issus de la société civile organisée. . . . . 12*

*Les membres du CESER de 2018 à 2023 . . . . . 14*

**De la réglementation à l'opérationnalité . . . . . 16**

*Les compétences et missions, enrichies par la loi « 3DS » . . . . . 17*

*Les instances et commissions, au cœur du fonctionnement de l'institution . . . . . 18*



## DEUXIÈME PARTIE

### « Qu'avons-nous fait ? » . . . . . 21

Programme de la mandature . . . . . 22

**Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s) . . . . . 24**

*Chiffres clés & temps forts* . . . . . 24

2018 *Les sept trajectoires du territoire* . . . . . 25

2019 « *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire et faire société : informer, bâtir et transmettre.* » . . . . . 26

2020 « *Et maintenant que voulons-nous ?* » . . . . . 28

2021 *Enjeux et équilibre de l'économie réunionnaise* . . . . . 30

2022 *Année d'instabilité géopolitique et de mutation profonde de la démocratie* . . 32

2023 *Célébration des 50 ans du CESER et des 40 ans de la Région Réunion* . . . . . 34

*Le CESER « hors les murs »* . . . . . 36

Les représentations extérieures . . . . . 36

Les cafés du territoire . . . . . 37

**Nos productions vers un chemin d'avenir . . . . . 38**

*(Re)Faire territoire & (Re)Faire société.* . . . . . 40

Finances et évaluation de l'action publique . . . . . 42

Territoires, Europe et coopération . . . . . 50

Économie, emploi et innovation . . . . . 54

Aménagement durable de l'espace régional . . . . . 58

Qualité de vie, culture et solidarité . . . . . 62

Formation, éducation et recherche . . . . . 66

*Des travaux au service du temps long* . . . . . 70

LISTE DES ABRÉVIATIONS . . . . . 73



# Enjeux de démocratie permanente et conseils consultatifs : concernement, réconciliation et appartenance

La démocratie permanente pour renforcer l'acceptabilité des politiques publiques



Hervé MAUCOET  
Président  
CESE



Franck LEBRETON  
Président  
Conseil Régional  
de La Réunion



Roger RAMCHETTY  
Président  
CCEP de La Réunion



Dominique VIENNE  
Président  
CESES de La Réunion  
et des CESE de France



Nicolas PENHAUT  
Président  
CIC  
Espace Mayotte



Marie BESSON  
Co-Présidente  
Institut de la  
Concertation et de la  
Participation Citoyenne



Michaël ABELARD  
Expert en concertation sociale  
et politiques publiques de  
gouvernance  
Azene Consultant  
Think Tank Laboratoire  
Innov'Lab

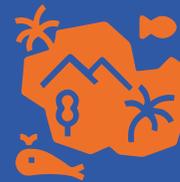




**PREMIÈRE PARTIE  
UNE INSTITUTION  
DEPUIS 50 ANS**



# LE CESER DE LA RÉUNION



À La Réunion, le 13 décembre 1973, soit, dix ans avant la création du Conseil régional, a été installé le premier Comité économique et social régional (CESR). L'une de ses premières actions a concerné l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement des Hauts. Depuis, cette institution a évolué et s'est enrichie par un élargissement continu de ses compétences

## 1972

Création du Comité  
économique et social  
régional (CESR)

## 1973

Installation  
du CESR Réunion

## 1982

Statut d'établissement  
public à celui de collectivité  
élue au suffrage universel  
par les lois « Defferre »

## 1983

Installation  
de la Région Réunion

## 1992

Statut de Comité à celui  
de Conseils Économiques  
et Sociaux Régionaux  
par la loi « ATR »

## 2010

Compétence  
environnementale,  
le CESR devient le CESER  
par la loi « Grenelle 2 »

## 2015

Compétence en matière  
d'évaluation des politiques  
publiques par la loi « NOTRe »

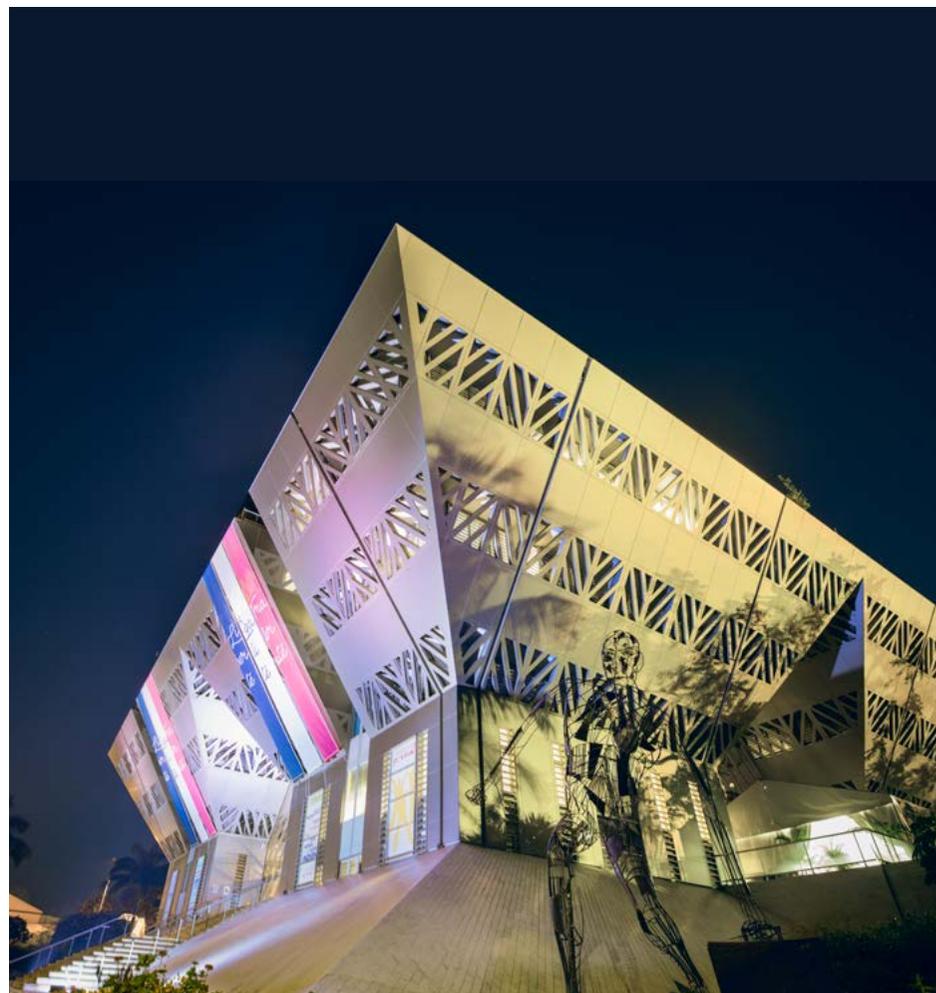
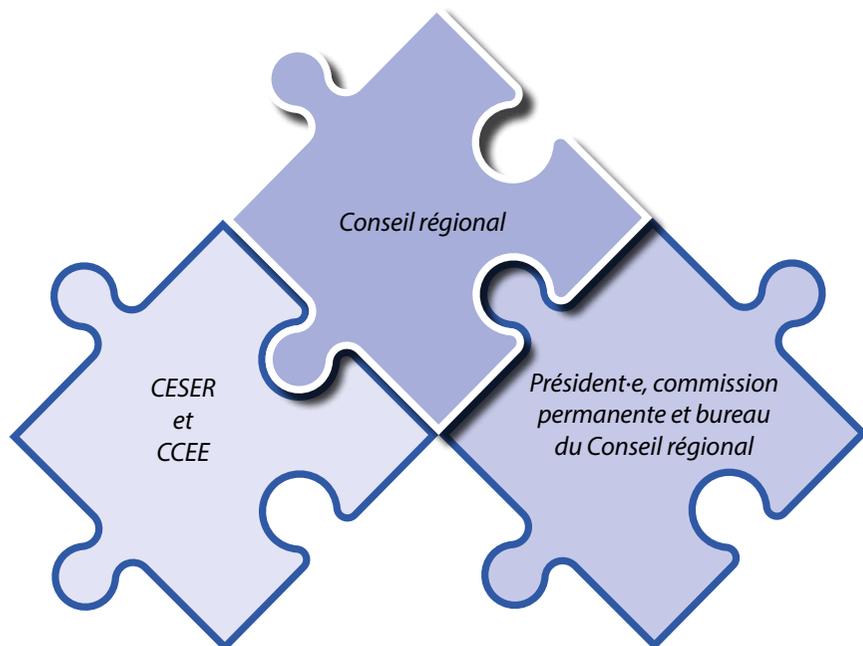
## 2022

Compétence en matière  
de prospective du CESER  
par la loi « 3DS »

# L'une des assemblées consultatives de la Région Réunion

La Région Réunion est composée d'une assemblée délibérante élue (Conseil régional), de deux assemblées consultatives représentatives de la société civile organisée (Conseil économique, social et environnemental régional - CESER et Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement - CCEE) et d'un organe exécutif (président-e, commission permanente et bureau du Conseil régional)

La collectivité régionale est constituée



## Cinquante cinq membres issus de la société civile organisée

Les membres sont nommés par le préfet de région pour six ans renouvelables. Ainsi, le 28 février 2018, le CESER de La Réunion a été installé par le Préfet de région, Amaury DE SAINT-QUENTIN.

L'assemblée consultative est composée de 55 membres représentant plus de 60 organisations au sein du territoire.

En l'espèce, quatre «collèges» se répartissent comme suit :

- 21 sièges pour les entreprises et activités professionnelles non salariées ;
- 21 sièges pour les organisations syndicales de salariés ;
- 11 sièges pour les organismes et associations qui participent à la vie collective ;
- 2 sièges pour les personnalités qualifiées.

Le président du CESER est quant à lui élu par les membres de l'assemblée pour trois ans. Il a pour rôle de convoquer et présider les instances de l'assemblée.



**ILS NOUS ONT REJOINTS !**

22 nouveaux : **40 %**

33 renouvellements : **60 %**

**5 %** de remplacements  
au cours de l'année 2018



**Composition  
du CESER de La Réunion**

# Répartition des membres du CESER au sein des quatre collèges



# Les membres du CESER

Par ordre alphabétique en date du 13 décembre 2023.



**LÉGENDE DES COMMISSIONS :**

- Aménagement durable de l'espace régional
- Formation, éducation et recherche
- Qualité de la vie, culture et solidarité
- Économie, emploi et innovation
- Finances et évaluation de l'action publique
- Territoires, Europe et coopération

 <b>M. Rodolphe MONNERIE</b> FBF, CRCAMR et Caisse d'épargne I.	 <b>M. Stéphane NICAISE</b> AREP, URIOPSS et URSIAE III.	 <b>M. Pierrick OLLIVIER</b> CGTR II.	 <b>M<sup>me</sup> Aude PALANT-VERGOZ</b> Organisations de consommateurs III.	 <b>M<sup>me</sup> Cendrine PEIGNON</b> FSU II.	 <b>M. Alain PUELLE</b> CFTC II.
 <b>M<sup>me</sup> Maryvonne QUENTEL</b> CFDT II.	 <b>M<sup>me</sup> Corine RAMOUNE</b> CGTR II.	 <b>M. Cyrille RICKMOUNIE</b> CAPEB I.	 <b>M. Jean-Pierre RIVIÈRE</b> CFDT II.	 <b>M<sup>me</sup> Valérie ROCCA</b> Notaire IV.	 <b>M. Guillaume SELLIER</b> CDA I.
 <b>M. Patrick SERVEAUX</b> MEDEF I.	 <b>M<sup>me</sup> Marie-Rose SÉVERIN</b> CAF et CGSS III.	 <b>M. Joël SORRES</b> FRCA I.	 <b>M. Laurent TURPIN</b> CFTC II.	 <b>M. Dominique VIENNE</b> CPME I.	 <b>M. Frédéric VIENNE</b> Chambre d'agriculture de La Réunion I.
 <b>M. Yves ZOOGONES</b> UROF et FFP III.					

**ONT ÉGALEMENT SIÉGÉ :**

- |                                      |                               |                                    |
|--------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| M <sup>me</sup> Shenaz BAGOT         | M. Didier FAUCHARD            | M. Jérôme ISAUTIER                 |
| M. Jean-Bertrand BAILLIF             | M. Frédéric FOUCQUE           | M. Christophe MADIKA               |
| M. Maximin BANON                     | M. Patrick GEIGLE             | M. Alix MARDE                      |
| M <sup>me</sup> Severine BES DE BERC | M. Patrick GERBITH            | M. Thierry MOULAN                  |
| M. Ary Claude CARO                   | M. Jean Alain Dominique GIGAN | M <sup>me</sup> Chryslene MOUTIAMA |
| M. Jean-Pierre CHABRIAT              | M. Bernard GONTHIER           | M. Joël PERSONNE                   |
| M <sup>me</sup> Julie DEVEAUX        | M. Théodore HOARAU            | M. Bruno ROBERT                    |
| M. Philippe DOKI THONON              | M. Ivan HOARAU                | M <sup>me</sup> Anne Marie SCOPE   |

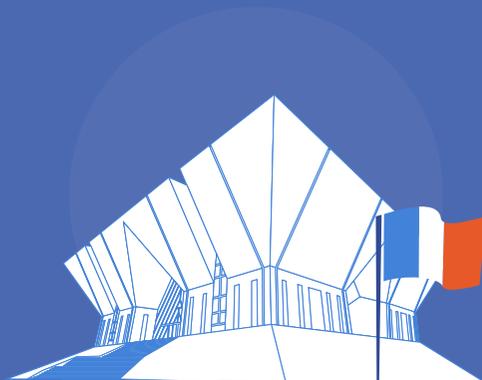
**LÉGENDE DES MEMBRES ET COLLÈGES :**

- Président du CESER.**
  - Vice-président de commission.**
  - Président de commission.**
  - Autre membre de commission.**
- Entreprises et activités professionnelles non salariées**  
(21 sièges) . . . . . Collège I.
- Syndicats de salariés**  
(21 sièges) . . . . . Collège II.
- Vie collective**  
(11 sièges) . . . . . Collège III.
- Personnalités qualifiées**  
(2 sièges) . . . . . Collège IV.

# DE LA RÉGLEMENTATION À L'OPÉRATIONNalité



**E**n prise directe avec les réalités quotidiennes des Réunionnais, le CESER tire sa légitimité de sa compréhension des enjeux du territoire réunionnais du fait du travail de terrain de ses membres, de sa capacité à faire remonter aux décideurs publics les préoccupations des acteurs, et de son expérience du dialogue transversal et interdisciplinaire au service de l'intérêt collectif.



## *Action publique*

(État, Région Réunion, Département, Services publics, et chambres consulaires)

Le CESER est une interface naturelle et un **espace de dialogue légitime** entre l'action publique et l'action citoyenne



## *Action citoyenne*

(les Réunionnais-es, les associations, les salariés, les entreprises...)

# Les compétences et missions, enrichies par la loi « 3DS »

Le CESER « a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

La saisine est l'acte par lequel le CESER est saisi en vue de rendre un avis, une note, une contribution, sur un sujet donné. En effet, l'assemblée consultative peut être sollicitée par l'ensemble des parties prenantes du territoire. Ainsi, se distingue : la saisine obligatoire, la saisine facultative et l'auto-saisine.



## *Saisines obligatoires*

Le CESER est obligatoirement saisi pour donner son avis :

1. à la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;
2. à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;
3. aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;
4. aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines ;
5. aux orientations générales dans le domaine de l'environnement.

À l'initiative du président du conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel ou intéressant l'environnement dans la région.

Par ailleurs, Le CESER de La Réunion est également obligatoirement et préalablement consulté par le Conseil régional (article L4433-5 du CGCT) sur « *la préparation du plan de développement économique, social et culturel de la région, sur la préparation et l'exécution du plan de la nation dans la région, sur la répartition et l'utilisation des crédits de l'Etat destinés aux investissements d'intérêt régional, ainsi que sur les orientations générales du projet de budget de la région. Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre. Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de*

la région ».

## *Les saisines facultatives*

Le CESER peut être saisi par le Président du Conseil régional pour émettre des avis ou produire une contribution sur toute action ou projet d'intérêt régional. Il peut également être consulté pour avis par le Conseil départemental (article L.3442-1 du CGCT) « *sur toute question entrant dans les compétences du département* » (spécificité pour les régions d'Outre-mer et Mayotte).

## *Les auto-saisines*

L'auto-saisine du CESER constitue un droit pour le conseil de décider de son propre programme de travail et de choisir les sujets sur lesquels il émettra un avis ou réalisera une étude, sans qu'une demande préalable d'une autre institution ou acteur externe soit nécessaire. Cela permet au CESER d'anticiper les enjeux régionaux, de répondre aux besoins émergents, et d'informer les autorités régionales et locales sur des questions cruciales pour le développement économique, social, et environnemental de la région.

# Les instances et commissions, au cœur du fonctionnement de l'institution

Le CESER est dirigé par un Président et un Bureau, il effectue l'essentiel de son travail dans des commissions dont il détermine, par le règlement intérieur, les compétences. Pour ce faire, en vertu de l'article L4134-5 du CGCT, le Conseil régional « met à la disposition les moyens de fonctionnement nécessaires ».



## L'Assemblée plénière

Elle se réunit sous la présidence du Président du CESER. Elle a pour mission de voter les avis, rapports et productions des commissions. Les séances sont publiques sauf décision contraire du Bureau. L'assemblée ne peut se prononcer que si plus de la moitié de ses membres en exercice sont présents physiquement.

## Le Bureau



Élu pour trois ans par l'Assemblée, le Bureau comporte 24 sièges : le Président, 18 vice-présidents et 5 membres.

Les représentants des premiers et deuxièmes collèges y sont représentés à égalité.



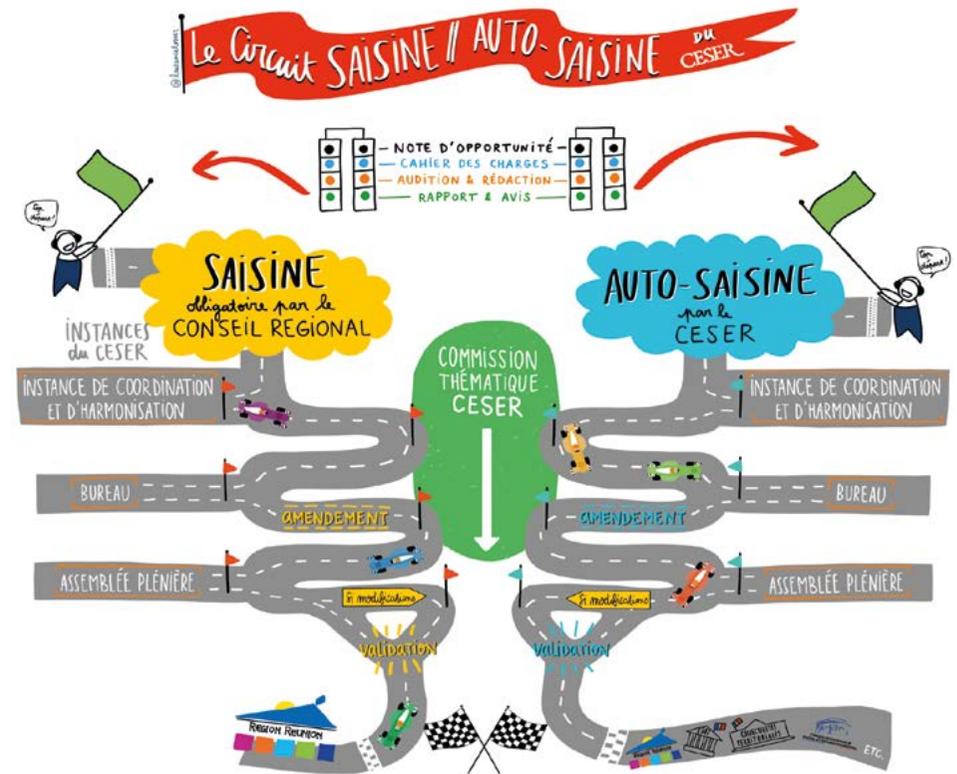
## L'Instance de coordination et d'harmonisation (ICH)

Composée des présidents de commission, du vice-président délégué et assistée par les chargés d'études, cette instance, instaurée en 2018, a pour objectif de renforcer la transversalité et la cohérence des productions du CESER.



## Conférence des présidents

La Conférence des présidents a pour fonction de porter une stratégie d'ordre politique afin de préparer et organiser les travaux de l'assemblée. Elle est composée de l'ensemble des président-e-s de commission.





## Les commissions

Le CESER de La Réunion est actuellement composé de six commissions.



### COMMISSION « TERRITOIRES, EUROPE ET COOPÉRATION »

- Actions de l'État et des collectivités territoriales
- Cohérence des schémas directeurs territoriaux et d'intercommunalités
- Fonds européens et leur gestion : contrats de plan État, Région, Département, Intercommunalité
- Promotion économique, sociale et culturelle de l'île de La Réunion à l'étranger
- Mobilité internationale
- Coopération régionale et internationale
- Développement de la francophonie



### COMMISSION « ÉCONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION »

- Développement économique : création, soutien et développement des entreprises artisanales, agricoles, commerciales, industrielles et de services
- Prévision et conjoncture
- Politique de l'emploi et marché du travail
- Innovation et digitalisation de l'économie
- Internationalisation des entreprises
- Développement durable et économie circulaire
- Développement touristique



### COMMISSION « AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL »

- Politiques territoriales : développement local, rural et urbain, urbanisme
- Protection et valorisation des ressources naturelles, des espaces et de la biodiversité
- Environnement : eau, air, déchets
- Infrastructures régionales routières, portuaires et aéroportuaires
- Transports et déplacements
- Télécommunications et aménagement numérique
- Énergies : production, distribution, innovations, renouvelables, maîtrise et économies



### COMMISSION « FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE »

- Éducation et citoyenneté
- Enseignement et formation tout au long de la vie
- Formation professionnelle continue, apprentissage et alternance
- Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologies
- Promotion sociale et insertion professionnelle
- Métier de demain



### COMMISSION « QUALITÉ DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ »

- Politique et équipement en matière sociale, culturelle et sportive
- Politique de santé, accès aux soins, offre de soins, santé environnement
- Évolutions démographiques et sociétales
- Solidarité et insertion
- Politique du logement
- Valorisation du patrimoine
- Éducation populaire
- Vie associative



### COMMISSION « FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE »

- Budget régional
- Fiscalité locale et péréquation
- Évaluation des politiques publiques

En outre, lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige, sur proposition du Bureau, le CESER peut décider la constitution d'une commission « Ad hoc ». Il en détermine souverainement la composition, l'étendue des compétences et la durée des pouvoirs. À cette commission « Ad hoc » peuvent être associés, sur proposition du Président ou du Bureau du CESER, des personnalités et/ou des organismes à vocation régionale n'appartenant pas au CESER.



50  
CESER

"Aujourd'hui" (Re)découvrir & (Re)construire nos chemins d'Avenir

La Démocratie Participative

### Aujourd'hui, nous marquons un nouveau jalon de la célébration

1 2 3

Forum Territorial de la Jeunesse  
VENDREDI 20 OCTOBRE

Ateliers participatifs CODEV  
30 OCTOBRE - 1 NOV

Événement célébration des 50 ans  
AUJOURD'HUI  
Vous êtes ici





## DEUXIÈME PARTIE « QU'AVONS-NOUS FAIT ? »

# Programme de la mandature

## 4 orientations de travail

### Les Territoires

### L'Emploi / l'Education

### L'Environnement/ la Santé

### Les Inégalités / la Citoyenneté

1 - Comment créer une cohésion des territoires et comment les rendre innovants ?

2 - Comment faire pour favoriser les activités et filières créatrices de nombreux emplois demain ?

3 - Comment réellement travailler l'ancrage territorial de l'emploi ?

4 - Comment élever, agir, coopérer et responsabiliser entre générations ?

✓ Nourrir un territoire réunionnais, point de rayonnement de la France et de l'Europe dans la zone indo-pacifique

5 - Une politique régionale globale de santé avec tous les acteurs concernés

6 - Quels sont les atouts pour une société de mieux-vivre pour chaque citoyen et comment préserver nos ressources ?

7 - Comment réagir face aux inégalités et la pauvreté ?

8 - Comment (re)faire de l'éducation populaire, la dorsale de nos politiques d'inclusion sociale ?

✓ Construire une Réunion : Attractive, Solidaire, Bienveillante et Prévoyante

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



## « Notre ADN »

### *Appartenir*

Le CESER agit dans l'intérêt général pour le territoire. Avec une approche prospective, son travail s'inscrit systématiquement dans la durée et dans la recherche de l'ancrage territorial des politiques publiques, fondement de politiques inclusives et distributives. En collaboration avec le Conseil régional et les autres collectivités locales (et plus particulièrement les intercommunalités), le CESER doit faire naître et développer une compétitivité et une attractivité territoriale pour une société plus juste, un territoire plus fort et un avenir commun.

### *Dialoguer*

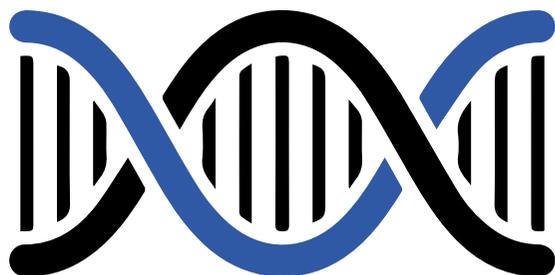
Impliqué naturellement dans le dialogue territorial, le CESER facilite la recherche de cohésion et de solidarité, sources d'innovation et de régulation sociale. Rassemblant des représentants des entreprises, syndicats de salariés, d'associations, de l'éducation..., il est une des formes de représentation de la société civile organisée dans sa diversité régionale. Il détient un rôle clé dans la rénovation d'une démocratie fragilisée, exprime et met à la disposition des décideurs le point de vue argumenté et expérimenté de la société civile régionale sur tout sujet stratégique pour le territoire, son développement, sa cohésion et son rayonnement.

### *Nourrir*

Enfin, le CESER a pour autre axe de travail de nourrir l'action publique en contribuant à l'évaluation des politiques publiques, mission donnée par la loi NOTRe aux secondes assemblées régionales dont le CESER fait partie. L'évaluation offre l'opportunité aux élus régionaux et acteurs territoriaux d'envisager ensemble la pertinence de l'action publique. Elle est un des éléments essentiels de la pratique démocratique régionale. Ainsi, le CESER doit montrer sa capacité à nourrir des espaces d'intelligence territoriale pour mieux nous comprendre, mieux appréhender, mieux agir, mieux piloter et mieux évaluer l'efficacité des politiques publiques.

**Appartenir**

**Nourrir**



**Dialoguer**



**Le Président**

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Programme de la mandature

# NOS ACTIONS ANCRÉES DANS LE(S) TERRITOIRE(S)



## Chiffres clés & temps forts



26 assemblées plénières



47 réunions de bureau



29 conférences des présidents



31 instances de coordination et d'harmonisation



814 représentations extérieures



82 avis



42 contributions



6 rapports

2018  
-2023

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?





2019

« Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire et faire société : informer, bâtir et transmettre. »



9 assemblées plénières



12 réunions de bureau



6 instances de coordination et d'harmonisation



199 réunions de commission



66 groupes de travail



12 réunions de commission ad-hoc  
NOUVEAU



176 représentations extérieures



19 avis

3 contributions

2019

Mars : Dans le cadre du grand débat national et à la suite des événements marquants en lien avec le mouvement des « gilets jaunes », Philippe DOKITHONON, vice-président du CESER participe à la restitution des travaux du CESE et des CESER de France au Palais d'Iéna.

Toujours en mars, le CESER présente, à Annick GIRARDIN ministre des Outre-mer, sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire Territoire(s) et faire Société : informer, bâtir et transmettre ».

Avril : Le CESER de La Réunion est présent lors du lancement de la trajectoire outremer 5.0 du ministère des Outre-mer. Cette trajectoire établit les cinq objectifs traduisant à l'échelle ultramarine les 17 objectifs de la COP 21. Le CESER de La Réunion, membre du comité stratégique, participe à la signature du Contrat de transition écologique de La Réunion en présence d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer et Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et l'ensemble des autorités locales réunionnaises réuni pour faire de La Réunion un véritable « fablab » en matière de développement durable.



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s)

Juillet : Le Comité régional pour l'information économique et statistique de La Réunion (CRIES-R), présidé par le CESER, avec le concours de l'INSEE, a été réactivé avec de multiples partenaires locaux.

Août : Le CESER de La Réunion a organisé en août 2019 un séminaire à La Plaine des palmistes par lequel les membres se sont (re)découverts et ont porté la feuille de route 2018-2021.



Août-Sept. : Dominique VIENNE, Président du CESER et Jean-Pierre RIVIERE, vice-président du CESER ont participé au 15<sup>e</sup> Congrès des Régions de France.

Octobre : Dominique VIENNE, Président du CESER de La Réunion et secrétaire de l'assemblée des CESER de France a participé à la réunion plénière de l'assemblée générale des CESER de France.

Novembre : Jean-Pierre CHABRIAT, vice-président de la commission « économie, emploi et innovation » du CESER, a participé à l'atelier « formation » lors du comité de filières de « l'économie bleue » organisé par le Conseil régional.

En novembre aussi, Dominique VIENNE, Président du CESER et Jean-Pierre RIVIERE, vice-président du CESER ont rencontré Sébastien FERNANDEZ, Président de l'OPMR et Etienne CHANTREL, chef du service concentrations au sein de l'autorité de la concurrence afin d'échanger sur la situation économique réunionnaise (concurrence, prix, etc.).

Toujours en novembre, le CESER, réuni en bureau extraordinaire, a accueilli Jacques BILLANT préfet de La Réunion, pour échanger sur le plan et le contrat de convergence et de transformation de La Réunion.

Décembre : Jean-Raymond MONDON a participé à la rencontre territoriale aéroportuaire pour une vision commune de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros à l'horizon 2040.



2<sup>e</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s)

2020

« Et maintenant que voulons-nous ? »

Faire face à la urgence sanitaire, économique et sociale durant la crise de COVID-19



1 assemblée plénière



10 réunions de bureau



13 conférences des présidents  
NOUVEAU



2 instances de coordination et d'harmonisation



13 réunions d'installation de la commission ad hoc



133 représentations extérieures



19 avis



8 contributions et notes

2020

Janvier : Les membres de la commission ad hoc « Territoire à citoyenneté positive » ont rencontré Junior busin'ESS 4 aux côtés du Centre de ressources de cohésion sociale et urbaine de La Réunion (CR CSUR), partenaire des collectivités dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville sur l'île, dans le cadre de l'élaboration de la contribution « TCP ».



En janvier toujours, le CESER et le Conseil régional ont accueilli Olivier BABEAU, Professeur agrégé des Universités en sciences de gestion à l'université de Bordeaux, Président fondateur de l'Institut sapiens, pour animer le café du territoire « Regard juridique sur les enjeux et les équilibres des économies de marché et des phénomènes de concentration en territoire insulaire ».

Mars : Dans le cadre de la saisine intitulée « Générations nouvelles : quelles promesses pour quel avenir ? », Maryvonne QUENTEL et Philippe DOKI-THONON, Présidente et membre de la commission « formation, éducation et recherche » ont été auditionnés par le groupe citoyen et la commission temporaire du CESE.

2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s)

**Le 17 mars, La Réunion, tout comme l'Hexagone, entre en confinement. L'équipe du CESER poursuit ses missions en télétravail et s'adapte pour assurer la continuité de ses services.**



**Avril :** Le CESER crée la conférence des présidents regroupant le Président du CESER, ses vice-présidents délégués et présidents de commission pour adapter ses travaux et réflexions au regard de la crise sanitaire.

**Juin :** À l'issue de la réflexion du CESER sur la réforme de l'apprentissage, le CREFOP a installé une nouvelle commission dédiée à l'apprentissage au regard de l'importance du sujet notamment dans un contexte de crise sanitaire et économique. Cette commission visera à soutenir l'apprentissage et suivre les actions mises en œuvre sur le territoire.

**Août :** Le Président du CESER et plusieurs membres ont participé à la réunion de la cellule de continuité économique et sociale pendant laquelle le ministre des Outre-mer, Sébastien LECORNU, fait le point sur la situation dans les DROM, et plus particulièrement à La Réunion, pour faire face à la crise COVID19.

**Septembre :** Pendant trois jours d'ateliers *phygitaux* en présence de différents acteurs du territoire, le CESER organise son café du territoire « La voie des impossibles ».



Courant septembre, Joël SORRES et Maryvonne QUENTEL, Président de la commission « territoires, Europe et coopération » et présidente de la commission « formation, éducation et recherche », ont participé au séminaire partenarial de Préparation des programmes FEDER-FSE + 2021-2027 et d'initiative REACT UE.

**Octobre :** Les membres de la commission « aménagement durable de l'espace régional » du CESER ont assisté à la présentation de l'évaluation du schéma d'aménagement régional (SAR). En outre, elle a été auditionnée par le cabinet Technopolis dans le cadre de la préfiguration de l'Agence régionale de la biodiversité.

**Novembre :** Le CRIES-R, sous la présidence du CESER et avec le concours de l'INSEE, a proposé une *web-conference* sur les « Conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire à La Réunion » à destination des acteurs du territoire.

**Décembre :** Dominique VIENNE, Président du CESER et Jean-Pierre RIVIÈRE, vice-président délégué général, président de la commission ad hoc, ont reçu les associations « Pti colibri » et JB4 autour d'un café du territoire dédié à la publication « Faire de La Réunion du millénaire un territoire à citoyenneté positive ».



2021

## Enjeux et équilibre de l'économie réunionnaise

Pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales.



4 assemblées plénières



7 réunions de bureau



7 conférences des présidents



9 instances de coordination et d'harmonisation



43 groupes de travail

13 réunions d'installation de la commission ad hoc



101 représentations extérieures



7 avis



22 contributions et notes

# 2021

2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s)

Janvier : Le Comité régional pour l'information économique et sociale de La Réunion (CRIES-R) s'est réuni en assemblée générale le 26 janvier 2021 en présence de Jacques BILLANT, Préfet de La Réunion et Bernard PICARDO, vice-président du Conseil régional.

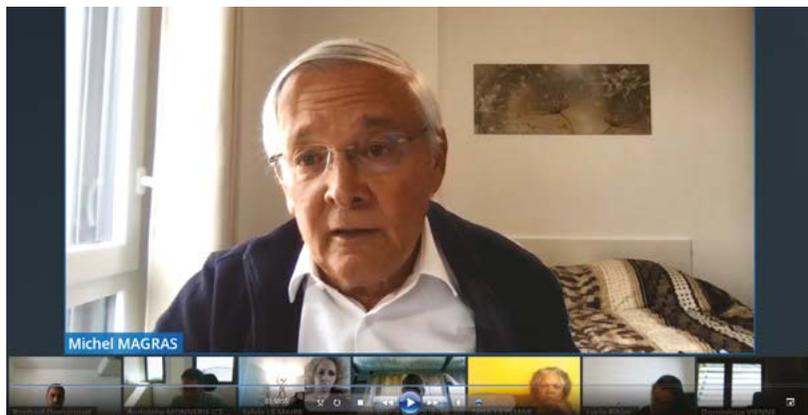
Février : Dominique VIENNE est réélu à l'unanimité confirmant ainsi la confiance des membres pour poursuivre, pour les trois prochaines années, les grandes orientations engagées en 2018.



Avril : Lors d'un « Café du territoire », Dominique VIENNE, Président du CESER et Éric MARGUERITE, Président de la commission « aménagement durable de l'espace régional », présentent le rapport sur les matériaux aux élus communautaires, à l'invitation du président du Territoire de la côte Ouest (TCO) Emmanuel SÉRAPHIN.



Mai : Dominique VIENNE, Président du CESER et les membres du Conseil ont rencontré en *visio-conférence* Michel MAGRAS, ancien sénateur de Saint-Barthélemy et Président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer de 2014 à 2020, lors d'une *web-conference* sur le projet de loi 4D, devenu loi 3DS.



Juin : Dominique VIENNE, Président du CESER de La Réunion est élu vice-président délégué au CESER de France.

Juillet : Chantal MANÈS-BONNISSEAU, Rectrice de l'Académie de La Réunion, a rencontré la commission « formation, éducation, recherche » du CESER de La Réunion, dans la cadre de la valorisation du rapport « Faire de La Réunion du millénium un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif ». Lors de cette réunion, la Rectrice a remis, pour consultation, au Président du CESER, Dominique VIENNE, le projet stratégique académique 2021-2025.

Septembre : Dans la continuité de son investissement pour faire valoir la place des Outre-mer dans la France maritime, le CESER de La Réunion, représenté par Maryvonne QUENTEL a participé aux assises économie de la Mer à Lille.

Octobre : Dans la continuité de cette contribution, Marcelino BUREL, Président de la commission « économie, emploi et innovation » au CESER, est intervenu à l'occasion de la concertation auprès des acteurs du tourisme ultramarin.

Décembre : Le Président du CESER de La Réunion, Dominique VIENNE a été auditionné par la section « union économique et monétaire et cohésion économique et sociale » du Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre des travaux qu'il a menés sur « les atouts des régions ultra-périphériques (RUP) pour l'Union européenne ».



2<sup>E</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-  
NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans  
le(s) territoire(s)

2022

## Année d'instabilité géopolitique et de mutation profonde de la démocratie



4 assemblées  
plénières



5 réunions  
de bureau



6 conférences  
des présidents



5 instances de coordination  
et d'harmonisation



17 groupes  
de travail

2 réunions d'installation  
de la commission ad hoc



103 représentations  
extérieures



7 avis



2 contributions



2 rapports

# 2022

Février : Les parlementaires, reconnaissant l'expertise et les compétences des CESER en matière de méthodologie, ont inscrit dans la loi relative à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, et aux diverses mesures visant à simplifier l'action publique locale (loi 3DS) de 2022, la mission d'orchestrer des études prospectives au niveau régional. Selon l'article L4134-1 du CGCT, il est désormais prévu que l'ensemble des CESER ont pour mission « de conduire des études de prospective territoriale régionale ».

Mars : Une conférence numérique sur la santé de la population à La Réunion, animée par le Comité régional de l'information économique et statistique de La Réunion (CRIES-R) et l'Agence régionale de la santé (ARS) a été organisée.

Avril : La communauté d'agglomération du Territoire de la côte Ouest (TCO) a convié les acteurs socio-économiques et financiers afin de partager la feuille de route de l'intercommunalité en matière de développement économique pour les prochaines années. Le CESER toujours attentif aux projets des micro-régions s'est associé, par la commission « économie, emploi et innovation », à ce moment de dialogue privilégié afin de travailler de concert avec l'ensemble des partenaires sur des thématiques économiques :

- l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises dans les zones d'activités,
- le foncier économique,
- l'aménagement économique de la zone arrière portuaire,
- l'animation économique du territoire.



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-  
NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans  
le(s) territoire(s)



Avril : Tables rondes et *escape game* sur l'orientation des jeunes à Saint-Denis. Jeudi 28 avril 2022, quinze jeunes adultes se sont prêtés au jeu de *escape game* conçu et présenté par l'Université de La Réunion. Aussi, le CESER a organisé des tables rondes sur l'orientation animées par sa commission « formation, éducation et recherche ». Les échanges ont été riches et l'ensemble des personnes présentes ont relevé l'intérêt de réitérer cette initiative pour l'avenir afin de prendre en considération la parole du plus grand nombre.

Mai : Le CESER a participé au comité de filière sur l'économie bleue. Cette dernière englobe toutes les activités économiques liées aux océans, mers et côtes et comprend des secteurs tels que l'aquaculture, le tourisme maritime et côtier, la biotechnologie bleue, l'énergie marine, le transport maritime, la construction et la réparation navale ainsi que la pêche.

Juin : Le CESER de La Réunion a été auditionné par la délégation sénatoriale aux Outre-mer, représentée par les sénatrices Gisèle JOURDA et Viviane MALLET, dans le cadre de leur mission sur la gestion des déchets dans les outre-mer.

Juillet : Dominique VIENNE et Joël SORRÈS, respectivement Président du CESER Réunion et Président de la commission « territoires, Europe et coopération » du CESER, étaient invités à l'anniversaire de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences po).

Septembre : Le 18<sup>ème</sup> Congrès de Régions de France s'est tenu à Vichy autour de la thématique « Souveraineté : les Régions en première ligne ». À cette occasion, la Présidente du Conseil régional, Huguette BELLO, ainsi que le Président du CESER Réunion, Dominique VIENNE, ont participé aux tables rondes.

Octobre : Le CESER a participé au 6<sup>ème</sup> comité de pilotage relatif à la mission de préfiguration de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion (ARB). Étaient également représentés, le Conseil régional, l'Office française de la biodiversité (OFB), le Conseil départemental, le Parc national, la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), la Communauté intercommunale de La Réunion Est (CIREST), l'Agence française du développement (AFD), le groupement Biotope et l'Office de l'eau.

Novembre : Le CESER par sa vice-présidente Maryvonne QUENTEL, a assisté aux Assises de l'économie de la mer à Lille. Cet événement annuel a réuni plus de 1200 participants et s'affirme comme le principal rendez-vous de la communauté maritime française.

Novembre encore, à l'occasion du Conseil national de la re-fondation (CNR) sur la santé, le CESER de La Réunion, représenté par Stéphane NICAISE, Président de la commission « qualité de vie, culture et solidarité » a remis en main propre un exemplaire du rapport « Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée » au Ministre de la Santé et de la Prévention, François BRAUN. De plus, celui-ci a également été remis à Jérôme FILIPPINI, préfet de La Réunion et Gérard COTELLON, directeur de l'ARS.



Décembre : La 5<sup>ème</sup> CTAP s'est tenue vendredi à l'Hôtel de Région sous la présidence de la Présidente du Conseil régional, Huguette BELLO.



2023

## Célébration des 50 ans du CESER et des 40 ans de la Région Réunion



4 assemblées  
plénières



7 réunions  
de bureau



3 conférences  
des présidents



5 instances de coordination  
et d'harmonisation



2 formations  
de travail



105 représentations  
extérieures



16 avis



4 contributions



4 rapports

# 2023

Janvier : Dominique VIENNE est élu président des CESER de France. Il est le premier ultramarin à occuper cette fonction.

Février : Le CESER a organisé son séminaire de rentrée au Golf du bassin bleu.



Mars : Dans le cadre de la mission « autonomie énergétique », créée par la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, le CESER a été auditionné mardi 22 mars 2023 par les députés et rapporteurs, Jean-Hugues RATENON (député de La Réunion) et Davy RIMANE (député de Guyane).

Avril : Le CESER de La Réunion a organisé un café du territoire « Prévention santé » à la Mutualité de La Réunion.

En avril toujours, Le CESER de La Réunion a réalisé une action jeunesse avec les élèves du lycée Sarda Garriga.

Juin : Une rencontre entre l'Agence régionale de la santé (ARS) de La Réunion et le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a eu lieu le 6 juin 2023. Gérard COTELLON, directeur de l'ARS et Étienne BILLOT, son adjoint, ainsi que Jacqueline LEBON-BERTIL, chargée de mission sur le projet régional de santé ont pu assister, en présence des membres de la commission « qualité de vie, culture et solidarité », à la présentation du rapport « Prévention santé à La Réunion »

2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-  
NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans  
le(s) territoire(s)

Septembre : La délégation du CESER de La Réunion a été conviée les 27 et 28 septembre 2023 à Saint-Malo en Bretagne, pour le 19<sup>ème</sup> Congrès des Régions de France. À cette occasion, Dominique VIENNE, président des CESER de France et président du CESER de La Réunion a rencontré Gérard LARCHER, président du Sénat afin de lui présenter le « chemin d'avenir » des CESER de France.

Octobre : Rencontre avec Amandine RAMAYE, vice-présidente du Conseil régional en charge de la démocratie participative.

Par ailleurs, vendredi 20 octobre, le CESER de La Réunion a organisé son premier « Forum territorial jeunesse », consacré à la démocratie permanente. Cet événement a été piloté par Maryvonne QUENTEL et Karl MAILLOT, respectivement présidente et membre de la commission « Formation, éducation et recherche ».



Novembre : Le CESER de La Réunion a célébré ses 50 ans en organisant des rencontres avec les Conseils de développement de la CASUD et du TO. Ces échanges ont été motivés par plusieurs objectifs essentiels, dont celui de renforcer la cohésion régionale et à promouvoir une gouvernance inclusive et durable.

Le 10 novembre 2023 a marqué la célébration du cinquantième anniversaire du CESER de La Réunion à travers un colloque suivi d'un cocktail dinatoire.



Le 28 novembre a eu lieu le colloque ayant pour thème « Les défis économiques et sociaux de La Réunion ». Cet événement d'envergure, a été organisé conjointement par le Conseil régional et le CESER, s'inscrit dans le cadre des célébrations du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la collectivité régionale.



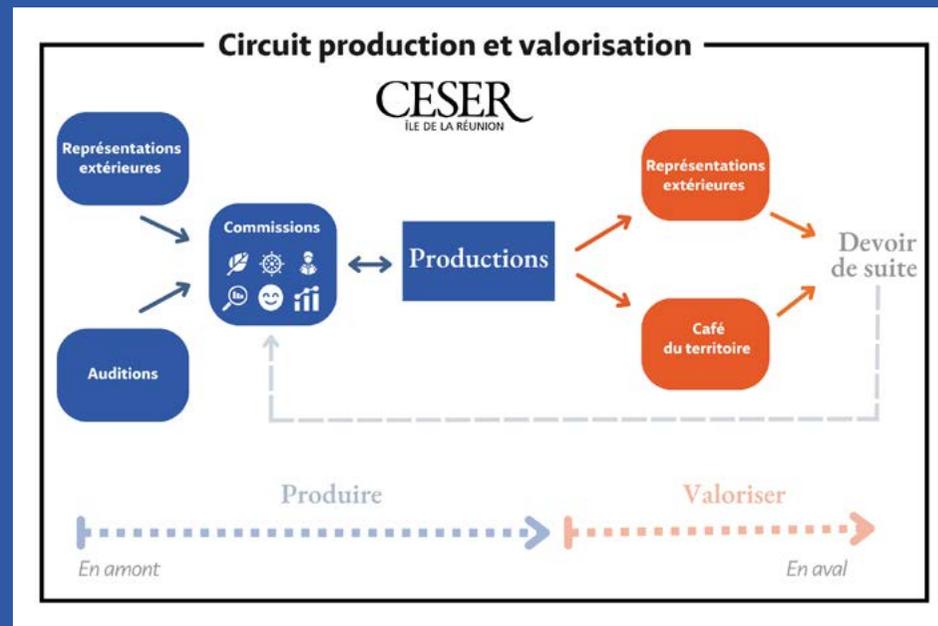
*31 décembre, fin du mandat.*



# Le CESER « hors les murs »

## Les représentations extérieures

Le CESER, émanation de la société civile organisée, porte sa légitimité dans son ancrage territorial en nourrissant de ses contributions la réflexion publique. Les représentations extérieures jouent un rôle essentiel dans le paysage démocratique et consultatif, permettant aux membres du CESER d'incarner la raison d'être de cette assemblée à savoir « ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique ». De manière intrinsèque, les représentations extérieures s'inscrivent dans la raison d'être du CESER. En effet, elles s'intègrent le circuit de production et de valorisation.



2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s)



814  
représentations  
extérieures



72  
institutions  
publiques et privées



100  
publications

## Les cafés du territoire

### Le principe, le concept

L'événement CESER type « café du territoire » a pour objectif de mettre en lumière ses travaux. Il doit permettre de formaliser les échanges et la création de liens avec les parties prenantes

Ces cafés auront pour objectifs **d'ouvrir** le champ des possibles, **d'impulser** des initiatives, **de partager** des bonnes pratiques et **de mettre en action**. Afin **d'élever** les compétences, de **coopérer**, **d'agir** et **d'évaluer** notamment en responsabilisant les acteurs.

Permettant ainsi de faire se rencontrer les personnes désireuses de s'impliquer dans la transformation de leur territoire, de créer des groupes affinitaires, susciter l'envie de travailler ensemble et d'impulser une dynamique des acteurs et favoriser l'émergence de projets.



### Un phygital pour enrichir la réflexion

Dans le cadre de la réflexion sur la crise de la COVID19 un café au format adapté spécifiquement pour répondre aux contraintes sanitaires mais également, pour répondre à une volonté de créer des moments de co-construction et de collaboration active, s'est organisé sur trois jours avec des ateliers dédiés thématiques afin d'apporter des solutions alternatives concrètes.

### Regard juridique sur les enjeux et les équilibres des économies de marché et des phénomènes de concentration en territoire insulaire

Le temps d'un « café du territoire », Olivier BABEAU, professeur spécialiste des questions économiques est intervenu auprès des décideurs et des acteurs du monde économiques pour donner son regard juridique sur les questions de marchés, concurrence, enjeux et équilibres et animer trois tables rondes sur :

- les dynamiques concurrentielles : grands principes, effets et limites ;
- les régulations de la concurrence : institutions et outils ;
- quels équilibres du marché pour favoriser le développement économique et social insulaire ?

### Prévention santé à La Réunion

Le CESER de La Réunion organisait un « café du territoire » sur la prévention santé lundi 17 avril 2023 dans les locaux de la Mutualité de La Réunion. Cet événement était l'occasion de présenter le dernier rapport de la commission « qualité de vie, culture et solidarité » Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée. À cette occasion plusieurs participants représentant diverses institutions ont pris la parole. Se sont notamment exprimés les représentants de la Ville de Saint-Denis, de la Caisse générale de la sécurité sociale (CGSS), de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), de la Ligue contre le cancer, de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) et de l'Observatoire régional de santé (ORS).



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos actions ancrées dans le(s) territoire(s)

# NOS PRODUCTIONS VERS UN CHEMIN D'AVENIR



**Monde  
d'avant**

## Les trajectoires



Trajectoire  
citoyenne



Trajectoire  
économique



Trajectoire  
éducative



Trajectoire  
territoriale et  
démographique



Trajectoire  
environnementale



Trajectoire  
sociale et du  
bonheur



Trajectoire  
alimentaire

**Monde  
nouveau  
« désiré »**



**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

**"Pour une dynamique  
territoriale"**

RÉCONCILIATION

APPARTENANCE

PÉDAGOGIE

DISCERNEMENT

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-  
NOUS FAIT » ?



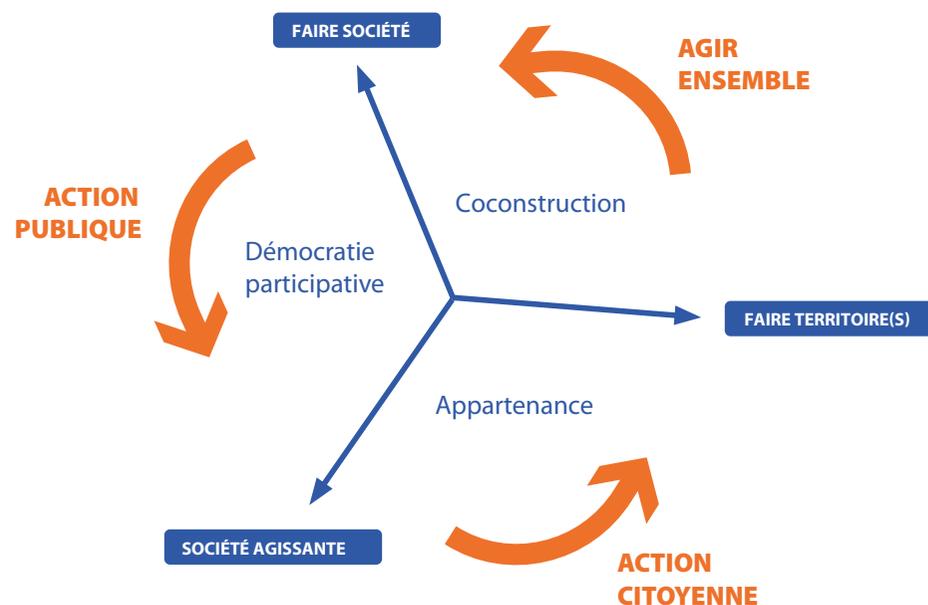


# (Re)Faire territoire & (Re)Faire société

## La contribution fil rouge du CESER

**Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre**

Le CESER de La Réunion, a engagé une démarche inédite pour apporter sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre ». Après trois mois de travail, le CESER remet sa contribution le 19 mars 2019 pour répondre à la saisine du Président du Conseil régional. Au-delà, celle-ci s'inscrit dans une volonté de *co-construire* sur le long terme une dynamique de projets politiquement, économiquement et socialement viables, inclusifs et durables, partagés de tous. Le CESER souhaite promouvoir la manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s), faire société et ainsi chercher à refonder l'action publique autour de valeurs de transparence et de gouvernance partagée avec les Réunionnais. Il s'agit de renouer avec le dialogue citoyen en concrétisant le passage à l'acte des politiques publiques.



Plusieurs enjeux majeurs pour les citoyens de l'île sont abordés : pouvoir d'achat, emploi, transparence, convergence des politiques publiques, démocratie participative... mais aussi des sujets très concrets comme la petite enfance, le logement, la formation, le soutien aux associations, la transition écologique et solidaire. En souhaitant faire œuvre de pédagogie, le CESER propose des solutions opérationnelles à court terme, mais qui s'inscrivent également dans une vision de long terme. Cette contribution incarne son ambition à renforcer la cohésion sociale de la société réunionnaise, à faire de son territoire un modèle de développement durable, inclusif et équitable, qui intègre également la dimension d'une insertion économique, sociale et environnementale pertinente dans l'espace territorial et maritime de l'océan Indien.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?

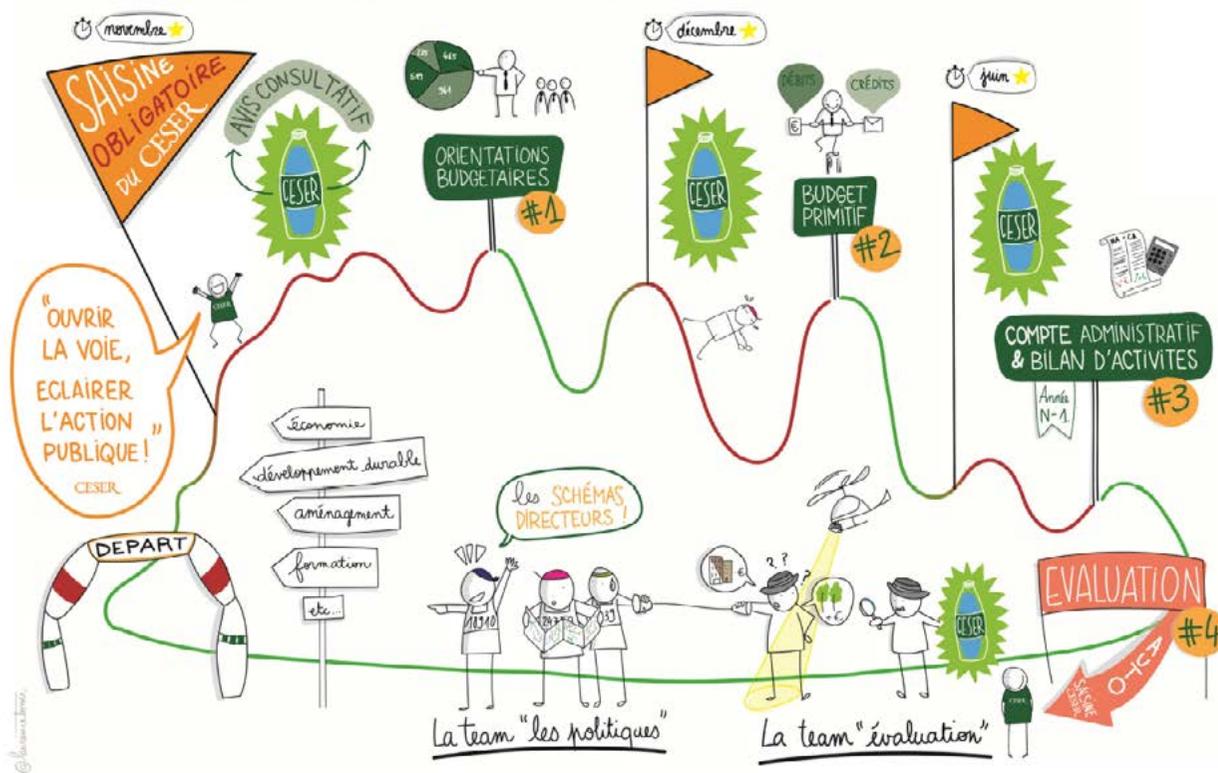


Nos productions vers un chemin d'avenir



L'examen des documents budgétaires du Conseil régional est un exercice coutumier et obligatoire pour le CESER.

## LE PARCOURS BUDGETAIRE REGIONAL



En 2018, le CESER s'est attaché à analyser les finances régionales au travers du bilan d'activités et du compte administratif de l'exercice 2017. L'exercice budgétaire 2017 a été marqué par trois points forts :

1. Des ajustements budgétaires suite à la signature prévue mi-2018 du contrat de confiance entre l'État et la Collectivité ;
2. Une trajectoire de convergence concernant la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) ;
3. L'instauration d'un dispositif renforcé de traitement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (FCTVA).

En 2019, il s'est attaché à analyser les finances publiques régionales de manière rétrospective au travers du bilan d'activités et du compte administratif (BACA) de l'exercice 2018, et de manière prospective au travers des orientations budgétaires (OB) et du budget primitif (BP) de l'exercice budgétaire 2020.

Cet exercice a été marqué par trois points forts :

- une réduction budgétaire qui impacte l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- une suspension de la convention PACTE 2020 le temps d'une renégociation pour un allègement des conditions de préfinancements,
- une dégradation du ratio dépenses d'investissement / fonctionnement qui passe en dessous de 50 % pour la part investissement.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

## BACA 2020 du Conseil régional

Le CESER a rendu son avis sur le bilan d'activités et le compte administratif (BACA) pour l'exercice 2020 du Conseil régional. Il a pris acte que ces documents relevaient d'une mandature différente de celle actuelle et a rappelé, qu'au regard de la réglementation mise en œuvre en phase d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, le CESER n'avait pas été saisi pour avis sur ces documents en 2020 pour l'exercice 2019. Le CESER a noté que l'exercice du budget 2020, au regard du budget primitif, a été profondément impacté par la crise sanitaire, entraînant une modification profonde de l'exécution. Il a relevé que la diminution des recettes est essentiellement liée à deux facteurs : la perte des recettes de fiscalités directes et indirectes du fait de la pandémie et du confinement, ainsi que la suspension du volet 2020 du Pacte. S'agissant des dépenses réelles d'investissement, il a constaté que deux lignes sont particulièrement impactées à la baisse, « formation professionnelle et apprentissage » et « transports ». Enfin, le Conseil a salué la volonté particulièrement forte de la Collectivité de faciliter l'expression de la démocratie permanente.



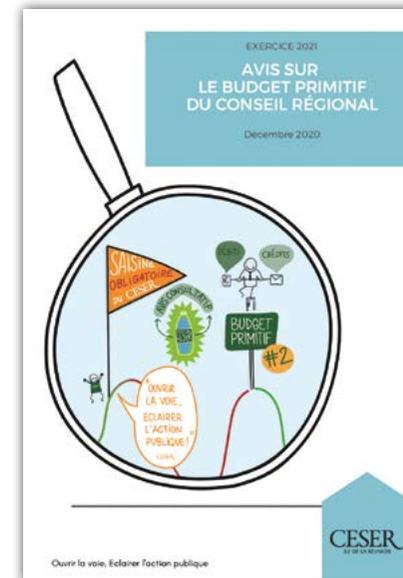
## Orientations budgétaires et budget primitif 2021

Le CESER a rendu son avis sur le rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Les commissions du CESER ont inscrits leurs avis dans le continuum des réflexions du CESER visant à répondre à la crise de la COVID19, et qui, au-delà d'accroître les fractures et les fragilités a questionné profondément les trajectoires ainsi ainsi que le modèle de développement de La Réunion. Cette crise a eu, dans un premier temps, des répercussions importantes d'ordre sanitaire pour ensuite se propager rapidement aux domaines économiques, sociaux et sociétaux, et a eu des impacts budgétaires et financiers forts.

Pour la commission, il est impérieux de restaurer rapidement les capacités financières de la Collectivité et de mettre en place également des mécanismes de sécurité qui lui permettraient de s'assurer des marges

de manœuvre financières nécessaires à l'exercice de ses compétences, d'autant plus si la situation est appelée à s'aggraver. Elle estime que, cette vision prospective doit, aussi, se décliner au niveau de la gestion des ressources humaines par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).

Enfin, de manière plus générale, au niveau des technologies d'information et de la communication, la numérisation des processus de la Collectivité est devenue un enjeu majeur pour assurer la continuité du Service public. Cela implique, en interne, à la fois de renforcer encore et significativement les capacités des réseaux informatiques, de garantir leur protection, en particulier en ce qui concerne la sécurité des données et d'investir massivement dans les outils permettant la *télétravail*.



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?

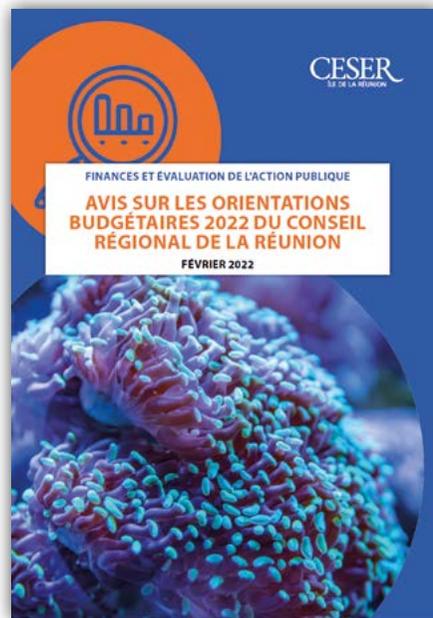


Nos productions vers un chemin d'avenir



### Une décision modificative dans le contexte du budget tardif 2022

Par courrier daté du 9 novembre 2021, le CESER de La Réunion a été saisi pour avis par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur le projet de décision modificative (DM) n°4 relative à l'exercice du budget 2021. Le CESER a pris acte qu'il s'agit d'un document d'anticipation en fonctionnement.



### Avis sur les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional de La Réunion

Par son avis de février 2022 sur les OB 2022, le CESER a souligné l'augmentation de l'endettement du fait des mesures de relances liées à la crise. Il a rappelé l'enjeu d'avoir une politique d'investissement soutenu pour le territoire tout en maintenant une trajectoire financière prudente. Il a préconisé pour analyser pleinement les priorités politiques, la mise en place d'une gestion pluriannuelle détaillée dans le budget primitif, accompagnée d'indicateurs de suivi, de réalisation et d'impact.



### Avis sur le budget primitif 2022 du Conseil régional

Par courrier en date du 3 mars 2022, la Présidente du Conseil régional de La Réunion, a saisi le CESER pour avis sur le projet de budget primitif 2022. Le CESER a noté que dans un cadre de transition entre deux mandats, le budget primitif traduisait la volonté d'amorcer le redressement financier de la collectivité et de mettre en œuvre des nouveaux projets. Il a relevé également le choix d'optimiser le recours aux fonds européens pour minimiser celui des fonds propres, afin notamment de diminuer l'endettement de la collectivité.

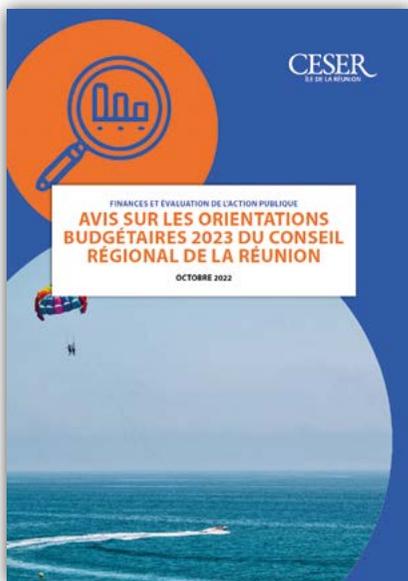


### Avis sur le rapport d'activité et le compte administratif 2021 du Conseil régional

Par courrier en date du 10 juin 2022, le CESER

de La Réunion a été saisi pour avis sur le rapport d'activité et le compte administratif pour l'exercice 2021. À cette occasion, le CESER a exposé trois points de vigilance :

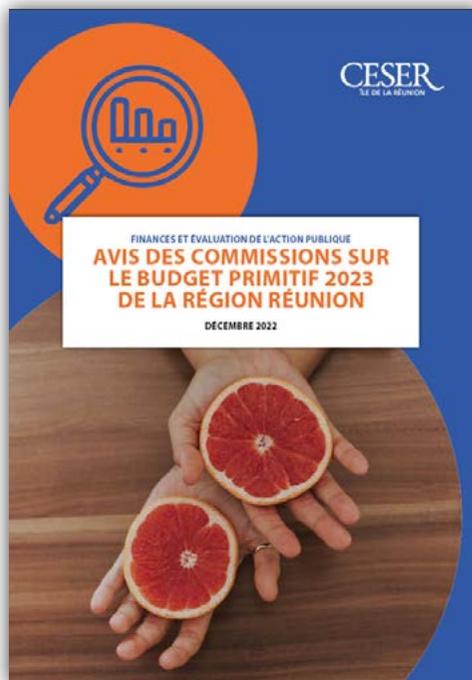
- l'importance de prendre en considération les avis de la société civile organisée au regard de la future révision de certains schémas directeurs tels que le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche à La Réunion (SEFORRE), le schéma d'aménagement régional (SAR) ;
- la nécessité de mettre en place un budget de convergence et de droit commun ;
- le besoin de planifier les achats de la collectivité et de les évaluer pour en faire un levier de développement du territoire.



### Avis sur les orientations budgétaires 2023 du Conseil régional de La Réunion

Par son avis d'octobre 2023, le CESER a salué la mise en place du plan pluriannuel d'investissement (PPI) et du plan pluriannuel de fonctionnement (PPF), volonté de la mandature d'avoir une trajectoire maîtrisée de ses finances et de la communiquer aux partenaires externes. À ce titre, l'avis :

- a rappelé l'importance de la mise en place d'un tableau de bord présentant les objectifs et les indicateurs de réalisation, de suivi et d'impact, pour assurer le suivi de cette trajectoire ;
- a préconisé que la collectivité régionale adopte un budget socle et un budget de convergence. Afin de mieux identifier les éléments de son budget relevant du droit commun, de ceux qui s'inscrivent dans une trajectoire de convergence spécifique au territoire.



### Avis sur le budget primitif 2023 du Conseil régional

Le CESER, par son avis sur le budget primitif 2023 de la Région Réunion, a noté que l'objectif premier demeure le redressement financier de la collectivité. En revanche, sur le deuxième objectif, à savoir la mise en œuvre des projets phares portés par la majorité régionale est dépendante de la consolidation des finances qui reste la priorité. En effet, le CESER a relevé que malgré la perspective d'une augmentation des recettes totales de 17%, la part du budget dédiée au développement économique est à renforcer. En outre, le CESER dans son avis renouvelle sa préconisation d'avoir un budget socle et un budget de convergence.



### Avis sur le projet de décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2022 de la Région Réunion

Le CESER saisi par le Conseil régional de La Réunion pour avis sur la décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2022 a pris acte :

- de la mise en jeu de la garantie d'emprunt par la Société d'économie mixte anonyme de transport régional aérien (SEMATRA) pour permettre la restructuration d'Air austral ;
- d'un ajustement des besoins d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour le dispositif de la continuité territoriale ;
- du paiement des intérêts moratoires liés au chantier de la nouvelle route du littoral (NRL) ;
- d'une diminution des recettes du dispositif d'aide à la mobilité ;
- d'une augmentation des recettes fiscales encaissées sur l'octroi de mer régional.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir

## Avis sur le rapport d'activité, les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2022 de la Région Réunion.

Par courrier en date du 9 juin 2023, le CESER de La Réunion a été saisi, pour avis, par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents budgétaires : budget 2023 – projet de décision modificative n°1 ; rapport d'activité, les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2022 de la Région Réunion.

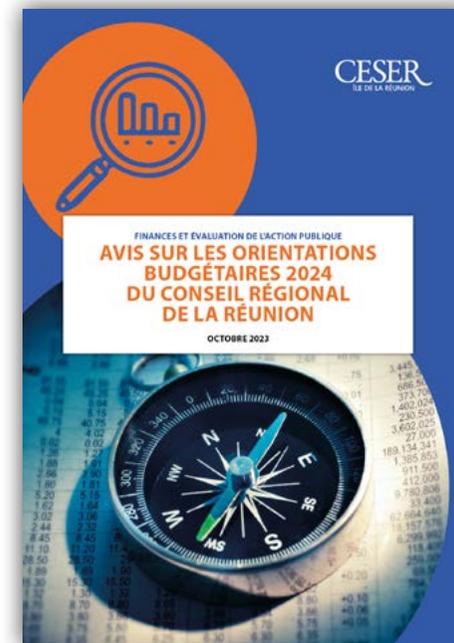
Le CESER a salué les efforts de gestion de la collectivité pour rechercher des économies et les premières décisions fortes engagées par cette dernière dès 2022 :

- Relancer le chantier de la nouvelle route du littoral (NRL) ;
- Participer activement à la sauvegarde et à la restructuration du capital de la compagnie aérienne d'Air Austral ;
- Réviser en profondeur le dispositif de continuité territoriale ;
- Garantir et sécuriser la jonction entre la clôture des programmes opérationnels européens (POE) ;
- Mener des actions sur le pouvoir d'achat des réunionnais en proposant la gratuité progressive des cars jaunes pour les publics prioritaires... En outre la DM1 a préservé les ratios financiers étant équilibrée en recettes et dépenses.

## Avis sur les orientations budgétaires 2024 du Conseil régional

Par courrier en date du 19 octobre 2023, le CESER de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents suivants :

- Orientations budgétaires au titre de l'année 2024 ;
- Budget Région Réunion – budget principal, annexes et autonomes – affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- Budget 2023 – projet de budget supplémentaire / décision modificative n°2 ;
- Rapport d'information relatif à la nouvelle route du littoral (NRL) et aux actions entreprises par la Région Réunion suite aux observations de la Chambre régionale des comptes.

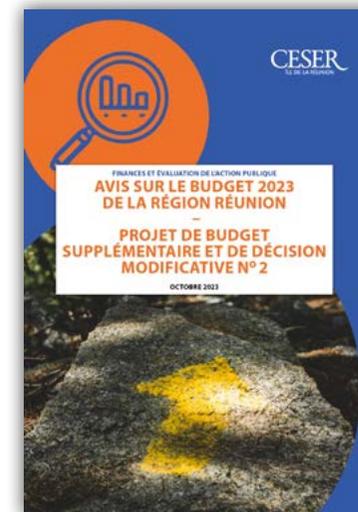


2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir



## Avis sur le budget primitif 2024 du Conseil régional de La Réunion



Par courrier en date du 29 novembre 2023, le CESER de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil Régional de La Réunion sur les documents suivants :

- Projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2024 ;
- Projet de Décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2023.

Le projet de budget primitif (BP) 2024 s'inscrit à nouveau dans un contexte national et international fluctuant. Aussi, les documents stratégiques de la collectivité régionale (SAR / SRDEII / CPRDFOP, etc.) devront intégrer les enjeux de la transition écologique à travers leurs objectifs.

Le projet de BP 2024 est un budget volontariste qui poursuit la déclinaison du plan de la mandature 2021-2028 avec ses trois axes prioritaires :

- Le développement humain et solidaire,
- Le développement économique et l'ouverture des nouveaux horizons,
- Le développement durable et la transition écologique.

Malgré la stagnation des recettes de fonctionnement et une augmentation des dépenses de fonctionnement, la collectivité maintient un niveau important d'investissement soit une moyenne de 300 M€ hors nouvelle route du littoral.

Le CESER souligne la vigilance à tenir sur la réforme à venir de l'octroi de mer et la nécessité d'engager une réflexion sur le devenir incertain de la TSCC du fait de l'électrification du parc automobile.

Les programmes opérationnels 2014-2020 sont en phase de clôture avec les dernières certifications de dépenses ce qui explique le montant conséquent de subventions attendues en investissement dans le projet de BP 2024.

La collectivité confirme sa stratégie financière en confortant les ratios financiers soit :

- Un taux d'épargne brute à hauteur de 23,6 % ;
- Une capacité de désendettement de 7,9 ans.

Le CESER, dans ses avis successifs, rappelle qu'il est nécessaire de traduire véritablement dans les différents documents budgétaires, les grandes interventions qui relèvent de la convergence et celles posées par le « socle commun » de missions de la collectivité afin d'obtenir une réelle définition des actions relevant des axes de rattrapage comme les grandes infrastructures routières, les projets de transport ferré, les dépendances énergétiques, les dispositifs en matière d'éducation ou de formation, de lutte contre la précarité ou encore de la gestion des déchets, etc.

L'évaluation des politiques publiques régionales sera plus efficiente en définissant, à côté des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact, qui permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme, soit à 10 /20 ans.

## Avis sur le projet de décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2023



La commission « finances et évaluation de l'action publique » prend acte de la décision modificative n°3 (DM 3) du budget principal de l'exercice 2023.

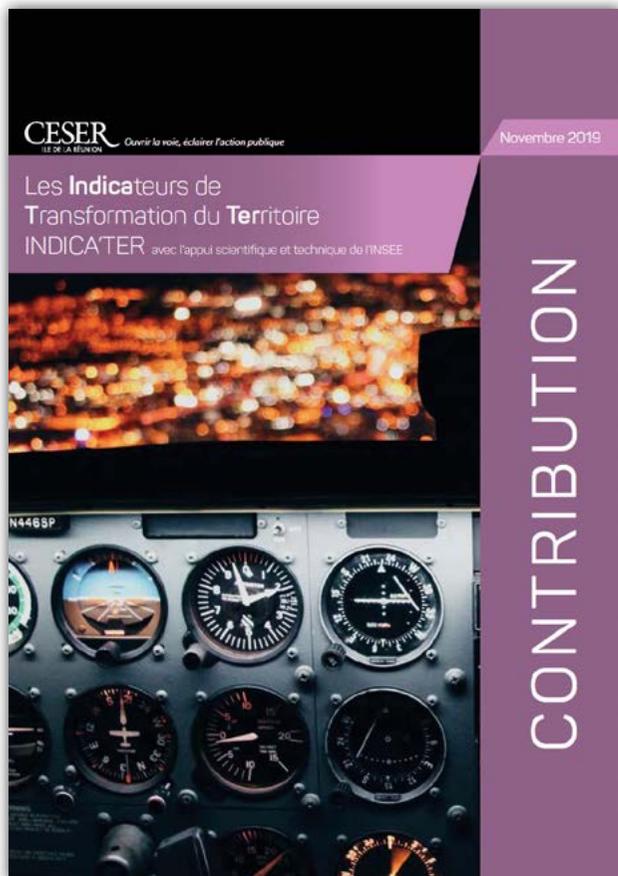
La DM n°3 pour l'exercice 2023 opère un ajustement technique de fin d'exercice, et est équilibrée en recettes et en dépenses, à hauteur de (-) 98,6 M€ en mouvements budgétaires réels.

2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir



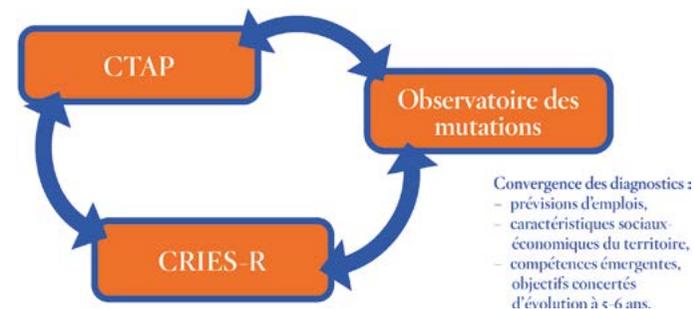
### Une actualisation du rapport INDICA'TER de 2019

La commission « finances et évaluation de l'action publique » a produit la contribution INDICA'TER de 2019. Elle a pour finalité de guider, suivre les stratégies et choix de politiques publiques à l'échelle de La Réunion. Elle constitue une boîte à outils nécessaire vers la consolidation d'une démarche évaluative. Ces instruments de mesure servent à quantifier en amont les retombées potentielles, à suivre la mise en œuvre des actions, à évaluer les impacts ex-post réalisés sur le terrain dans une optique de performance, d'efficacité et d'efficience. À cette fin, la contribution a donc identifié une trentaine d'indicateurs clés sur le territoire réunionnais, les compare avec la France hexagonale et les régions ultramarines, et les classe selon sept trajectoires structurantes afin de répondre aux fractures sociales, territoriales et citoyennes du territoire.

Une actualisation est en cours, elle :

- Permettra de mesurer l'évolution des indicateurs territoriaux depuis 2019 ;
- Permettra d'identifier d'éventuelles évolutions à opérer dans le choix des indicateurs ;
- Présentera une mesure de l'évolution de certaines de nos spécificités ultramarines, par comparaison à l'Hexagone et aux autres régions ultramarines ;
- Apportera un nouvel éclairage au service des processus de décisions publiques ;
- Pourra servir de référence dans les processus d'évaluation des politiques publiques.

En outre son actualisation, pourra permettre d'intégrer les indicateurs, à jour, dans la gouvernance du CRIES-R, avec une logique de la récolte continue des données pour améliorer le processus de décision, au sein de la CTAP.



### Un travail partenarial sur l'évaluation socio-économique (ESE)

Le CESER au travers de sa commission « finances et évaluation de l'action publique » a engagé en partenariat avec la collectivité régionale et l'Agence française de développement (AFD), un travail sur la démarche d'évaluation socio-économique (ESE) d'un dispositif régional. Il devrait permettre de disposer d'outils complémentaires et innovants en matière d'évaluation économique, sociale et environnementale, pour des évaluations *ex post* mais aussi en amont des projets. Ce travail d'éclairage sera essentiel car il permettra aux acteurs publics de disposer de références supplémentaires.

De plus, l'évaluation socio-économique étant une méthodologie d'évaluation des politiques publiques innovante qui arrive en amont des projets et qui questionne les différentes options possibles pour un même projet, en les monétarisant, elle permettra contrairement aux évaluations classiques de choisir l'option politique qui maximiserait les gains espérés sur le territoire.

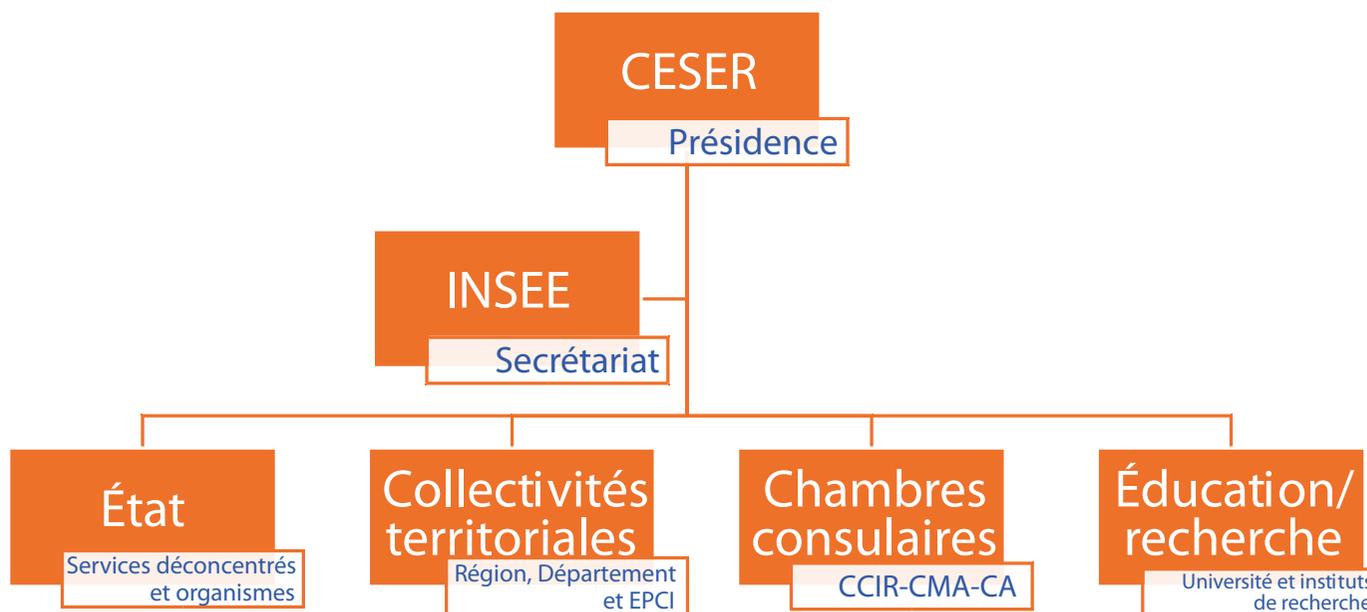
## Un partage des informations statistiques : CRIES-R

Le Comité régional pour l'information économique et sociale de La Réunion (CRIES-R) est une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations économiques et sociales. En septembre 1988, le CESR a pris l'initiative de demander la création du CRIES-R. Sous la présidence du CESER, avec un secrétariat assuré par l'INSEE, le CRIES-R a été créé le 23 février 1989 dans le cadre d'un accord État-Région. Sous la mandature 2018-2023, ce comité a été réactivé avec pour volonté commune de permettre une diffusion récente, solide et partagée de l'information statistique entre les acteurs publics locaux, des producteurs de données et les utilisateurs potentiels.

En effet, le rôle du CRIES-R se décline en deux axes :

- Réfléchir et analyser les données territoriales,
- Partager l'information et faire de la pédagogie.

Le CRIESR a été associé en amont sur la définition des indicateurs clés de la contribution « INDICA'TER » de comparer la France hexagonale et les autres départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ces derniers serviront à la réflexion autour des indicateurs du plan de convergence et de transformation pour La Réunion dans l'optique d'un suivi et d'une évaluation des politiques publiques.



## Territoires, Europe et coopération

### Contribution sur l'allocation supplémentaire spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP (autosaisine)

#### Défendre les spécificités de La Réunion dans les politiques européennes

Les politiques européennes, de par leur caractère stratégique et transversal, constituent un volet prépondérant des réflexions du CESER.

#### Rappel des recommandations CESER

Dans le cadre de l'enquête menée en 2018, en vue d'évaluer la mise en oeuvre de l'allocation supplémentaire spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP au titre du FEDER, le CESER a apporté sa contribution. Il réitérait, sur la base l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne, l'impérieuse nécessité de conforter et de renforcer les dispositifs existants, au regard d'importantes contraintes structurelles pénalisant les RUP. En soulignant que l'ensemble des besoins n'était pas totalement couvert, il partageait la demande d'augmentation significative de cette allocation, tout en réaffirmant l'importance de prendre en compte certaines spécificités pour la programmation 2021-2027, en l'occurrence au titre des programmes dits horizontaux (tels la recherche/innovation).

### Avis sur les rapports annuels de mise en œuvre des programmes opérationnels européens

#### Optimiser l'utilisation des fonds européens

Les contributions du CESER consistent à se prononcer sur les travaux inhérents à la programmation européenne en cours d'exécution, lui donnant maintes occasions de rappeler ses préconisations et de contribuer à la préparation de la programmation post 2020. Les échanges s'opèrent principalement par le biais du Comité national de suivi (CNS) plurifonds et du Comité de suivi INTERREG (CSI). Consulté le 3 juin 2019, par les Autorités de gestion respectives, le CESER rend son avis sur les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) des programmes européens pour l'exercice 2018. Cette année charnière, au sens des règlements communautaires, se caractérise par les différentes opérations de révision et d'évaluation à mi-parcours.

#### Rappel des recommandations CESER

Le CESER renouvelait tout l'intérêt d'apporter le plus grand soin aux résumés à l'attention des citoyens de nature à améliorer la communication à leur égard, en conformité avec les orientations de la Commission européenne. À la lumière des événements de fin d'année 2018, il suggérait d'étudier les possibilités existantes d'adaptation voire de révision des programmes pour répondre de manière plus structurante aux besoins dont une partie de la population s'est faite l'écho ; besoins à prendre en compte au titre des priorités post 2020 à définir pour notre territoire.



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

Le CESER a été consulté le 5 juin 2023, par voie de procédure écrite en sa qualité de membre du CNS, par le Président du Conseil départemental, en vue de l'approbation du RAMO pour l'exercice 2022 du PDRR FEDER 2014 - 2020.

Cette année 2022 marque la fin des programmes opérationnelles européens et du programme de développement rural de La Réunion. Il convient donc de souligner la particularité des RAMO 2022 dits complets qui intègrent, au-delà des informations habituelles sur l'avancement de la programmation, les résultats et analyses des évaluations intermédiaires.

Les préconisations du CESER n'ont pas vocation à le modifier car constituant un « bilan-évaluation » des réalisations de l'année écoulée et revêtant un caractère réglementaire et donc une forme imposée. Aussi, il en prend acte. Le CESER prend également acte des niveaux de programmation et de paiement PDR-FEADER 2014-2020 au titre de l'exercice 2022.

Avec un taux de programmation à 94 % au 31 décembre 2022, le CESER relève la poursuite de la dynamique de programmation. Ainsi, il constate avec satisfaction que le retard de démarrage du programme, dû notamment à son approbation tardive par la Commission européenne, a été rattrapé. Cependant, le CESER souligne la difficulté de clôturer les certifications des projets soutenus par le PDRR FEADER au 31 décembre 2023, et ainsi les paiements au premier semestre 2024, puisque le taux de paiement s'élève à 60 % au 31 décembre 2022.

Le CESER constate que l'exercice 2022 du FEADER 2014-2020 contribue aux priorités du programme à savoir :

1. Optimiser les systèmes de production agricole et agro-alimentaire;
2. Préserver et valoriser les ressources naturelles et les espaces agricoles ;
3. Renforcer l'attractivité des Hauts et favoriser la création d'emplois ;
4. Investir dans l'innovation et développer les compétences.



2<sup>E</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-  
NOUS FAIT ? »



Nos productions vers  
un chemin d'avenir

## Les accords de partenariat économique (APE), l'importance de faire entendre la voix de La Réunion.

Considérant un calendrier européen très actif et impactant directement notre territoire, nouveau programme opérationnel européen 2021-2027, renégociations des APE Afrique orientale et australe (AFOA), nouvelle stratégie des Régions ultra-périphériques (RUP) et dans l'optique de la publication à venir « Réunion, terre d'Europe 2050 », le CESER s'est saisi tout particulièrement des sujets européens afin de faire entendre la voix de La Réunion au sein de l'Europe. Après avoir répondu à la saisine du Conseil régional par une note d'urgence sur la réouverture des négociations des accords de partenariat économique sur la zone AFOA, il s'associe avec l'État en région et le Conseil régional pour constituer une *task force*.

En réponse à la saisine du Conseil régional du 9 avril 2021 et compte tenu de l'urgence et des conséquences qu'auront les accords de partenariat économique sur le développement économique et social de notre territoire, le CESER de La Réunion a répondu une note d'urgence afin d'alerter le plus grand nombre sur la tenue de nouvelles négociations et discussions. Cette dernière a également pour vocation de faire part des interrogations et

premières propositions du Conseil. Sans aller dans le détail technique, elle a pour objectif, dans le droit fil d'une citoyenneté positive, de permettre à tout un chacun d'avoir du concernement sur ce dossier. Elle vient aussi en complément du travail mené par l'État et le Conseil régional, en étroite collaboration avec le CESER, pour porter des interrogations et éléments de discussion au sein de la *task force* réunionnaise.



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

## La Réunion, terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection

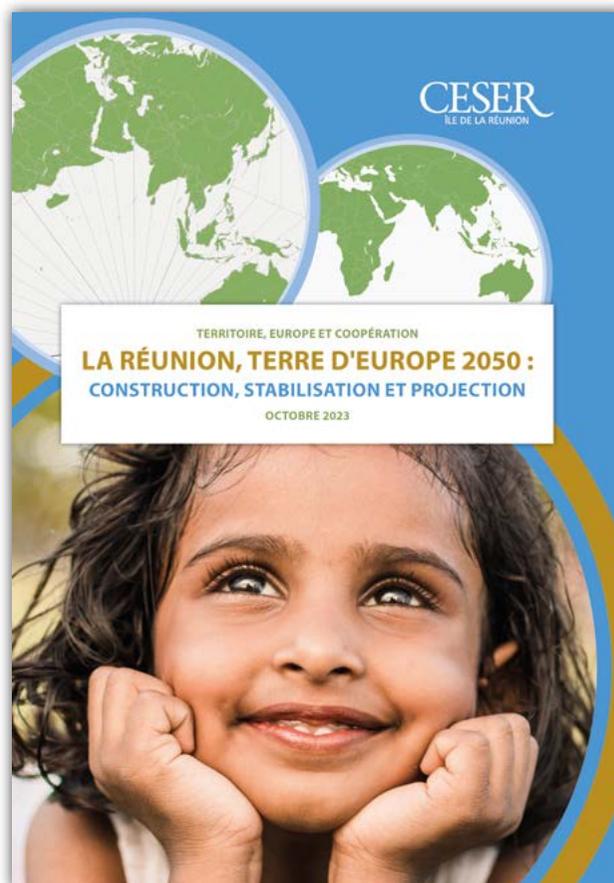
« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare » dit-on, alors comment peut-on transformer les défis en opportunités pour La Réunion au cours des trois prochaines décennies ? Imaginons une île qui unit gouvernance renouvelée des forces vives et volonté inébranlable pour se définir en tant que terre européenne dans l'océan Indien. Comment cette vision peut-elle être le phare qui aide à éclairer une nouvelle France océanique, tout en puisant dans nos traditions et innovations réunionnaises ?

### *Première partie : un monde en construction (1992-2020)*

Le CESER amorce son récit par l'histoire commune, marquée par les impacts des politiques européennes sur les régions ultra-périphériques (RUP). Cette première partie consiste en une présentation non-exhaustive de l'Union européenne (UE), de ses politiques et de leurs impacts pour les RUP, et donc pour La Réunion, depuis le Traité de Maastricht (1993) jusqu'en 2020 et cela sans négliger pour autant la constitution même de l'Union. Le CESER plaide pour une vision décloisonnée, rassemblant les acteurs autour de projets porteurs. Il est impératif de mieux informer les citoyens réunionnais sur les avantages d'adhésion à l'UE, pour une adhésion pleine et éclairée.

### *Deuxième partie : un monde en réorganisation (2021-2027)*

Le futur se dessine, et la stratégie s'enracine dans une coordination régionale de l'océan Indien. La seconde partie se veut être une analyse de la mise en œuvre des politiques européennes sur la période 2021-2027, de leurs impacts potentiels et, des manques et des absences constatées et dessine l'année 2022 comme une année charnière, de changement pour les RUP. À ce titre, La Réunion doit aborder une nouvelle vision de l'utilisation des outils financiers européens. Elle appelle à sortir de la logique du guichet pour laisser place à une stratégie de projet, incluant tous les acteurs. Elle doit perfectionner son ingénierie des services publics



sur l'UE, afin de saisir pleinement les opportunités de financement européen. Aussi, le CESER incite à renforcer la collaboration entre La Réunion et les institutions européennes, pour une meilleure insertion de nos besoins spécifiques dans les politiques européennes.

### *Troisième partie : un monde incertain (2028-2050)*

L'horizon de 2050 émerge, porteur de réflexions et d'ambitions. L'avenir dicte la troisième partie, nourrissant cette terre d'Europe. Elle vise l'influence réunionnaise à Bruxelles et Paris, renforçant sa participation aux programmes européens. La zone indo-pacifique est devenue le théâtre de la scène internationale. La Réunion s'y inscrit en anticipant les nouveaux flux et en développant ses atouts maritimes. Dans cet espace indo-pacifique en forte mutation et une Afrique en développement exponentiel, La Réunion, rare terre d'Europe dans l'Indo-océanie, revêt un positionnement stratégique essentiel. Le CESER souligne l'importance de définir une stratégie territoriale à long terme, intégrant nos spécificités locales et les défis futurs. Cette stratégie ambitieuse, élaborée en concertation avec tous les acteurs, guidera nos pas vers un développement harmonieux et durable.

Fiers de notre appartenance à l'Union européenne, notre destin est forgé dans l'union, la coopération et l'action. La Réunion s'élève, Terre d'Europe dans l'Indo-océanie, où prospérité et durabilité s'entrelacent. Embrassons l'avenir avec détermination, inspirés par notre passé et portés par l'élan collectif. La Réunion se révèle, Terre d'Europe éclairée sur la voie du rayonnement et de l'excellence. C'est ensemble que nous tracerons notre destin européen, pour les générations à venir.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers  
un chemin d'avenir

### Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR)

#### Valoriser les potentiels touristiques de notre île

Dans son avis du 19 juin 2018, le CESER a rappelé qu'il était primordial que ces orientations soient claires et très factuelles. Il s'agit d'inciter tous les acteurs à se les approprier, à coopérer et insuffler une dynamique pour stimuler les initiatives privées pour développer de manière pérenne notre tourisme réunionnais.

#### Rappel des recommandations CESER

Pour le CESER, le SDATR implique que le sujet de la gouvernance doit efficacement traité pour que les objectifs s'imposent alors à tous les acteurs avec des échéances précises et un suivi rigoureux. Pour ce faire, il importe, de concevoir des espaces de gouvernance multi-acteurs, multi-niveaux, nourris par des actions de contrôle et d'évaluation contribuant à l'ancrage territorial afin de le développer.

Le CESER souligne l'importance de la formation notamment la maîtrise des langues étrangères (plus particulièrement l'anglais) ; pour laquelle il conviendrait de prioriser les actions afin de rendre notre destination attractive. Il a également préconisé, dans le cadre du projet de révision de la Constitution, que La Réunion saisisse l'opportunité de se positionner en faveur de la différenciation territoriale au travers des habilitations et adaptations possibles pour les territoires ultramarins. Par ailleurs, il recommandait que le soutien et la stimulation de l'innovation laissent une place à la population qui peut en être la source. Il rappelait l'importance du tourisme numérique et le nécessaire maillage entre la tradition.



### Avis du 1<sup>er</sup> avril 2020 sur le document stratégique de bassin maritime (DSBM) Sud océan Indien : la position centrale du bassin maritime sud océan indien

Suite à une sollicitation des préfets de La Réunion, de Mayotte et la préfète, administratrice supérieure des TAAF, le CESER a rendu un avis le 28 avril 2020 sur le projet de document stratégique du bassin maritime (DSBM).

Dans cet avis, le CESER rappelle l'importance des espaces maritimes pour la France. Économie bleue, protection de la biodiversité marine, rayonnement international, sécurité, connectivité sont autant d'enjeux au cœur de la politique maritime. Le bassin maritime Sud océan Indien (DSBMOI) concentre l'ensemble de ces problématiques du fait de sa position centrale en termes de flux commerciaux internationaux. Le CESER recommande ainsi de s'appuyer sur les atouts indéniables dont le bassin dispose (ressources halieutiques, biodiversité, etc.) pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain (changement climatique, catastrophes naturelles, maritimisation, rareté des ressources, etc.).



### Contribution du 3 novembre 2021 – Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale – Concertation du plan de relance Tourisme, envisager le tourisme durable français au regard « des routes de la biodiversité » ultramarines

Le CESER a été sollicité le 6 août 2021 par la Direction générale des Outre-mer, afin d'apporter une réponse à un questionnaire concernant un volet tourisme pour le plan de relance dans les Outre-mer. Le Conseil a fait le choix d'apporter sa réponse via la contribution « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale » qui pose une stratégie et une méthode. À travers cette contribution, l'assemblée consultative entend proposer comme préconisations phares, celles d'un tourisme durable fondé sur une diversité biologique et des aménités hors du commun ou encore d'élaborer une feuille de route régionale dédiée, pilotée par une gouvernance partagée.



## Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales

Le CESER a publié en novembre 2021 le rapport sur les « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales ». Ce troisième volet s'inscrit dans une démarche globale en lien avec la saisine du Conseil régional, en date du 27 septembre 2019, afin de mener une étude élargie sur l'économie réunionnaise.

Dans ce rapport, le CESER insiste sur le fait que la capacité d'affronter les mutations socio-économiques et de mesurer les enjeux et les équilibres, à leurs justes valeurs, repose éminemment sur la capacité du territoire à s'organiser pour le faire. L'affirmation du territoire local et la reconnaissance de son importance dans la conduite des politiques de développement demandent la mise en place et la coordination, entre elles, d'instances pour anticiper, acculturer et agir.



## La Réunion dans un monde en mutation : enjeux de souveraineté de nos connectivités

Dans son rapport sur les mutations socio-économiques, le CESER de La Réunion définit qu'il est primordial de structurer une chaîne de valeur selon trois moments clés : l'anticipation, l'acculturation des acteurs publics et privés ainsi que la gestion des projets. Le territoire doit pouvoir se doter d'un comité des mutations composé de la CTAP, du CRIES-R et de l'observatoire des mutations, outil à créer.

Avec une approche locale de la mondialisation et de ses effets, la contribution « La Réunion dans un monde en mutation : enjeux de souveraineté de nos connectivités » a pour objet de se demander s'il existe une convergence et une cohérence entre les différents niveaux de souveraineté européenne, française et régionale, et ce en matière de connectivités, au sein de l'espace indo-pacifique.



2<sup>e</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



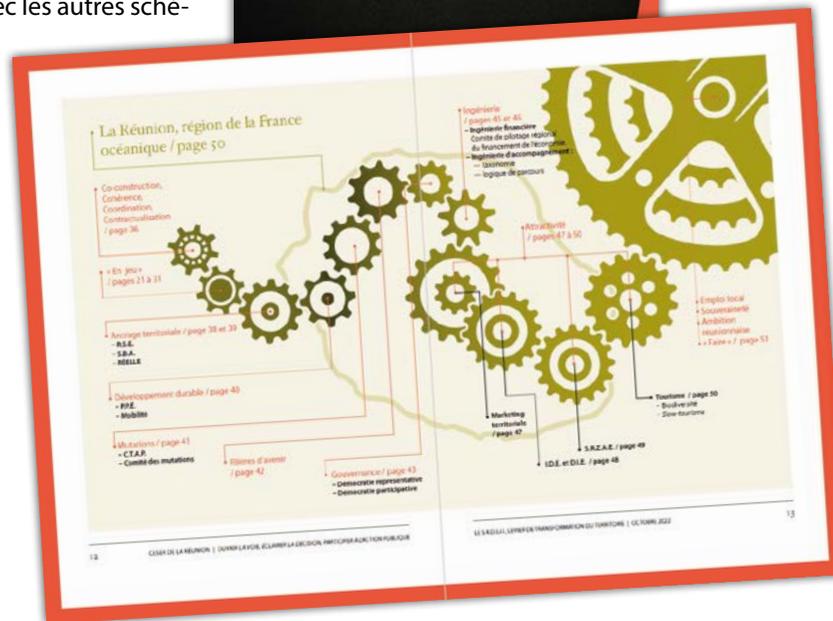
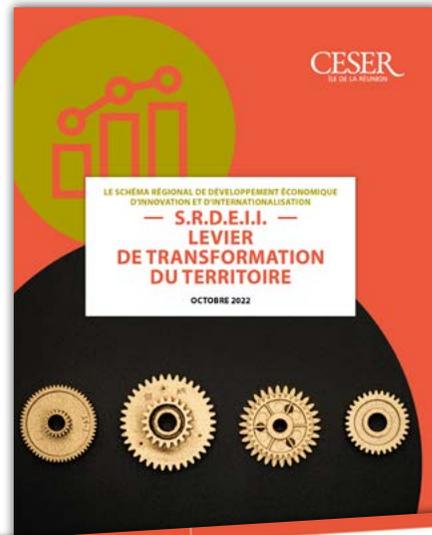
Nos productions vers  
un chemin d'avenir

## Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le CESER Réunion donne son avis sur l'économie de demain

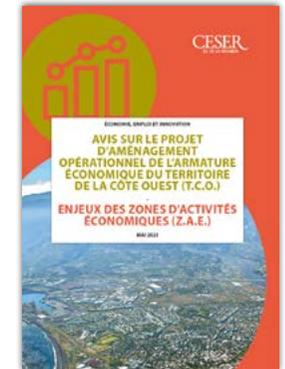
Le CESER, par sa contribution « SRDEII, levier de transformation du territoire » publiée en octobre 2022, a souhaité apporter en amont de l'adoption du nouveau schéma, sa réflexion et sa vision sur les enjeux participant à la réussite de la mise en œuvre des politiques de développement économique du territoire réunionnais.

Les cinq dernières années ont montré à quel point les mutations socio-économiques se sont accélérées. Plus que de lignes directrices, il convient de construire des dynamiques et mobiliser les acteurs pour y faire face. Ainsi, dans le cadre du SRDEII le CESER a préconisé de :

- s'assurer que le tissu économique local dispose d'un environnement propice à son développement, dans une logique de planification à moyen et long termes, de transparence et de cohérence avec les autres schémas existants ou en cours de révision ;
- faire de l'emploi local une réponse aux problématiques sociales et sociétales, en soutenant l'activité locale par les politiques publiques et la consommation des ménages et entreprises ;
- définir une ambition réunionnaise dans son bassin régional par une stratégie d'internationalisation valorisant l'indo-pacifique ou des partenariats vers des pays inspirants ;
- tirer des leçons des crises locales ou globales pour fonder nos leviers de développement et de souveraineté et mettre en valeur notre situation géographique.



## Avis sur le projet d'aménagement opérationnel de l'armature économique du Territoire de la côte Ouest (TCO) – Enjeux des zones d'activités économiques (ZAE)



Le CESER de La Réunion a été sollicité par la communauté d'agglomération Territoire de la côte Ouest (TCO) en son courrier du 6 octobre 2022 pour la mise en œuvre des aspects opérationnels de l'armature économique dont elle entend se doter. Le TCO souhaite recueillir la réflexion de notre institution sur la question relative aux enjeux auxquels les zones d'activités économiques (ZAE) doivent aujourd'hui répondre, notamment par rapport aux angles sous lesquels la création, la modernisation, voire la réhabilitation des ZAE doivent être traitées dans un souci de développement harmonieux de l'espace aménagé. Bâtir des ZAE « fonctionnelles », à savoir mêlant les quatre fonctions, nécessite d'intenses efforts de coordination des politiques et des choix d'investissement intelligents concertés. L'insularité couplée à une topographie accidentée induisent un foncier disponible exigu. Face à un foncier rare, seule la définition nécessaire des stratégies territoriales permettra une optimisation de l'occupation spatiale. Un schéma régional des zones d'activités économiques (SRZAE) que le CESER de La Réunion appelle de ses vœux depuis 2012 trouve donc toute son importance.

Le TCO, de concert avec les autres autorités locales se doit impérativement de définir une vision partagée de l'aménagement économiques afin de créer des opportunités pour tous.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

## Nouvelle approche du financement pour un meilleur développement économique

### Contexte

À l'heure des défis et des enjeux des mutations socio-économiques réunionnaises, de l'accroissement de l'instabilité économique et sociale (tension géopolitique, guerre en Europe, inflation, augmentation du coût du fret, crise des gilets jaunes, etc.) le CESER, dans l'impulsion amenée par le nouveau schéma régional

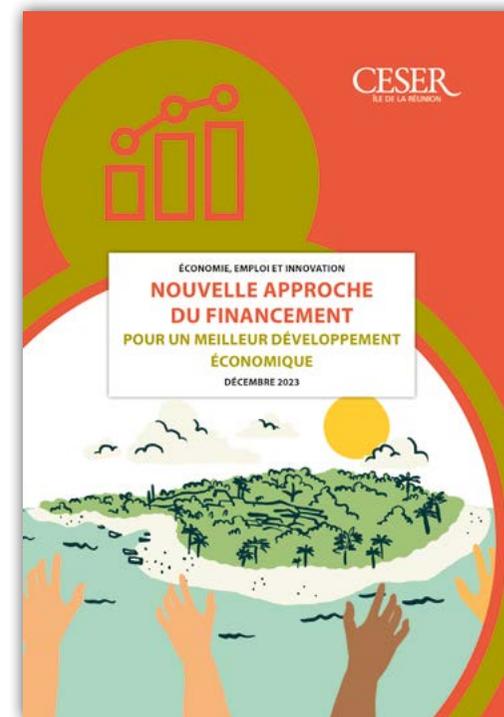
de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) élaboré en 2022 et intitulé « la nouvelle économie », et en amont du prochain contrat de convergence et de transformation (CCT) 2024-2027, a souhaité apporter son éclairage et ses réflexions dans le but d'insuffler une approche territorialisée du financement du développement économique de La Réunion.

### Objectifs

L'objectif de ce rapport est de proposer une approche combinée du financement apporté par les différents acteurs, publics, financiers et économiques afin d'améliorer et de diversifier l'utilisation des ressources financières et ainsi promouvoir le développement et la résilience de l'économie réunionnaise. Ce rapport ne constitue pas une étude détaillée de nouveaux instruments financiers à mettre en place sur le territoire mais se propose d'ouvrir la voie à une réflexion sur les conditions, les méthodes, les démarches et autres approches possibles en matière de financement.

L'élaboration de ce rapport s'est appuyée sur les matériaux issus des auditions et contributions de plus de 45 personnes représentant 39 organisations différentes. Le CESER a choisi de réaliser ces auditions sous le format de six tables rondes au cours desquelles plusieurs intervenants, accueillis en simultané, ont partagé et échangé leurs visions sur cette problématique du financement.

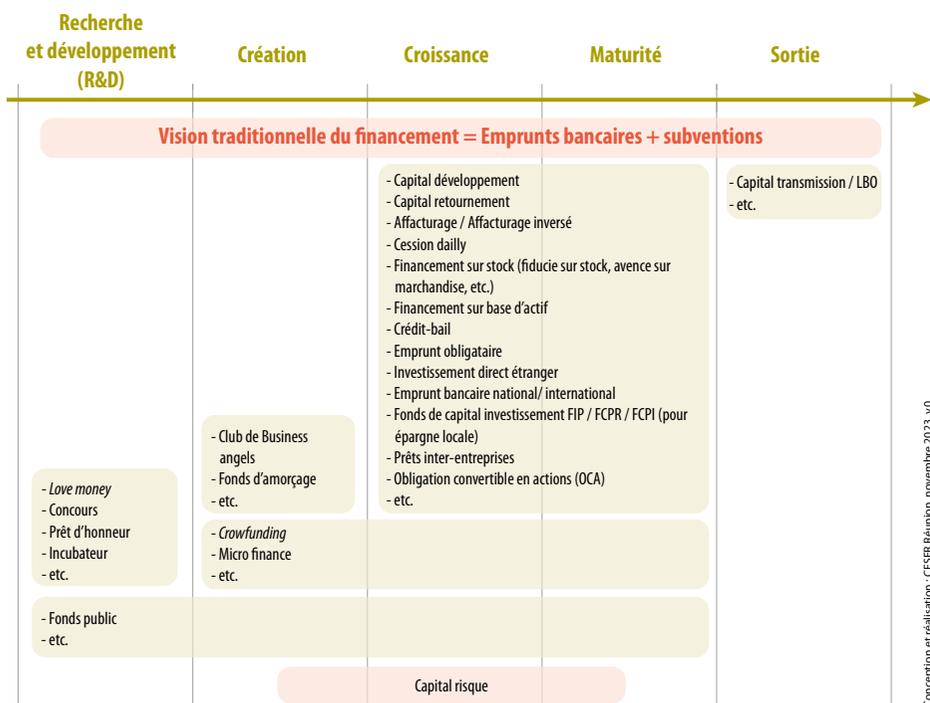
Le CESER propose dans cette contribution, en premier lieu et au-delà de l'aspect technique du financement, une réflexion sur les enjeux et l'utilisation des financements sur le territoire. Le rapport



2<sup>E</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir



Conception et réalisation : CESER Réunion, novembre 2023, v.0.

*Exemples de possibilité de financements alternatifs au crédit bancaire.*

## Aménagement durable de l'espace régional

### Avis du 31 octobre 2018 sur le schéma d'aménagement régional (SAR) – Préserver les grands équilibres en matière d'aménagement du territoire

Le CESER a rendu un avis adopté le 31 octobre 2018 sur le projet de modification du schéma d'aménagement régional (SAR) de 2011, au titre de Personne publique associée (PPA). Le Conseil régional de La Réunion a été la première région de France à mettre en œuvre une procédure de modification de son SAR.

### Avis du 28 janvier 2020 sur le projet de modification du SAR

Le CESER a pris acte de ce projet de modification. De manière globale, le CESER souscrit à la réalisation de ces projets au regard des objectifs portés par le Conseil régional en faveur d'un développement économique durable pour La Réunion, mais également des orientations nationales du livre bleu des Outre-mer, du plan de convergence et de transformation des Outre-mer et de la trajectoire Outre-mer 5.0. Le CESER note que ces modifications « ne portent pas atteinte à l'économie générale » du SAR, respectent ses objectifs et orientations tels qu'ils ont été adoptés en 2011 ainsi que les observations et recommandations présentées par les autorités que sont le Préfet et l'Autorité Environnementale.

### Avis du 18 avril 2020 sur le plan de déplacements urbains (PDU) 2013-2023 de la CINOR : une opportunité pour les collectivités

Le CESER a rendu le 18 avril 2020 son avis sur la révision du plan de déplacements urbains (PDU) de la CINOR 2013-2023. Le CESER a rappelé la nécessité d'avoir une vision transversale de la mobilité, notion située à la croisée des politiques publiques d'aménagement, d'énergie ou encore sociale.

Objectif : la cohérence aussi bien au niveau des documents de planification (PPE, SRIT, trajectoire Outre-Mer 5.0, plan de convergence, etc.) qu'entre les projets des différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM).



### Contribution du 28 mars 2019 – Pour réussir la trajectoire énergétique

#### Agir ensemble pour une économie régénératrice

Dans le cadre de la saisine du Président du Conseil régional, le CESER rend son avis sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le schéma régional biomasse (SRB) le 28 mars 2019, avis qu'il décide de compléter le 5 juillet 2019 avec sa contribution « Pour réussir la trajectoire énergétique » afin de poursuivre la réflexion au regard des enjeux sociétaux qu'impliquent ces documents stratégiques pour La Réunion.



### Avis du 23 novembre 2020 sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée pour 2019-2028

#### Sobriété énergétique avec plus d'énergies renouvelables

La commission « économie, emploi et innovation » a rendu un avis le 23 novembre 2020 sur le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028. Elle réitère et complète la précédente contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique » du 5 juillet 2019. L'analyse de ce projet de PPE révisé s'est réalisée sous le prisme des objectifs et orientations posés par la PPE nationale et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui pose un objectif de

neutralité carbone d'ici 2050.

Le CESER insiste sur le fait que le choix de la décarbonation qui a été privilégié dans cette PPE doit se faire dans une vision de long terme et de manière concomitante avec des stratégies régionales ambitieuses pour un développement territorial à travers des créations d'emplois, le déploiement des filières stratégiques locales et la montée en compétence et en acceptabilité des acteurs.

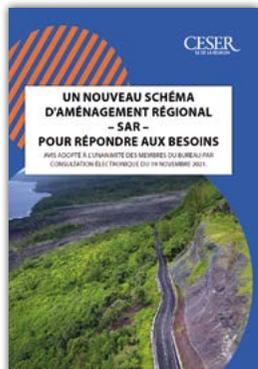
2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

## Avis du 19 novembre 2021 – Un nouveau schéma d'aménagement régional – SAR – pour répondre aux besoins



Dans le cadre de la saisine du Conseil régional du 9 novembre 2021, le CESER de La Réunion a pris acte de la décision d'une mise en révision du SAR. Pour le CESER, ce moment important de mise en révision du SAR démontre que les besoins de La Réunion demandent à ce que nous *co-construisions*, en cohérence, avec une

coordination adaptée, renforcée par une contractualisation, à la fois pour chaque enjeu à décliner (déchets, transports et mobilités, eau, énergies, aménagement, habitat, etc.) et ce, avec tous les échelons du territoire. Il s'agit de se saisir de toutes les opportunités offertes par le cadre législatif et favoriser la cohérence et l'efficacité de la déclinaison opérationnelle d'un SAR renouvelé au service d'une stratégie offensive de territoire. Afin d'engager cette évolution, le CESER propose que le nouveau SAR réponde à quatre nécessités essentielles pour lui : *co-construction*, cohérence, coordination et contractualisation.



## Avis du 26 octobre 2021 sur le rapport relatif au chantier de la nouvelle route du littoral.

*La nécessité d'une véritable mutation pour l'ensemble des grands chantiers structurants de La Réunion, dont celui de la NRL.*

Saisi par courrier daté du 14 octobre 2021 par la Présidente du Conseil régional sur le rapport relatif au chantier de la NRL, le CESER rend son avis adopté par voie de consultation électronique le 26 octobre 2021. Après avoir souligné la volonté de transparence du Conseil régional sur un chantier dont l'envergure engage son endettement et ses marges de manœuvre pour les dix prochaines années, le CESER prend acte que dans la conclusion de son rapport, la Présidente du Conseil régional indique qu'en l'état actuel, aucune solution n'est arrêtée et « aucune ne s'impose à l'évidence ». Aussi, le projet de NRL étant né dans sa nécessité de sécurisation publique, dans ses choix techniques et dans ses maquettes financières avant le transfert de compétences, de fait, le CESER pense qu'il faut questionner l'intention commune des parties entre l'État et la collectivité régionale quant au partage des risques techniques et financiers. Il souhaite apporter un éclairage sur la gouvernance territoriale nécessaire pour un aménagement durable du territoire, insister sur l'acceptabilité sociétale à trouver pour une planification des grands travaux adaptée aux réalités financières, humaines et environnementales du territoire.

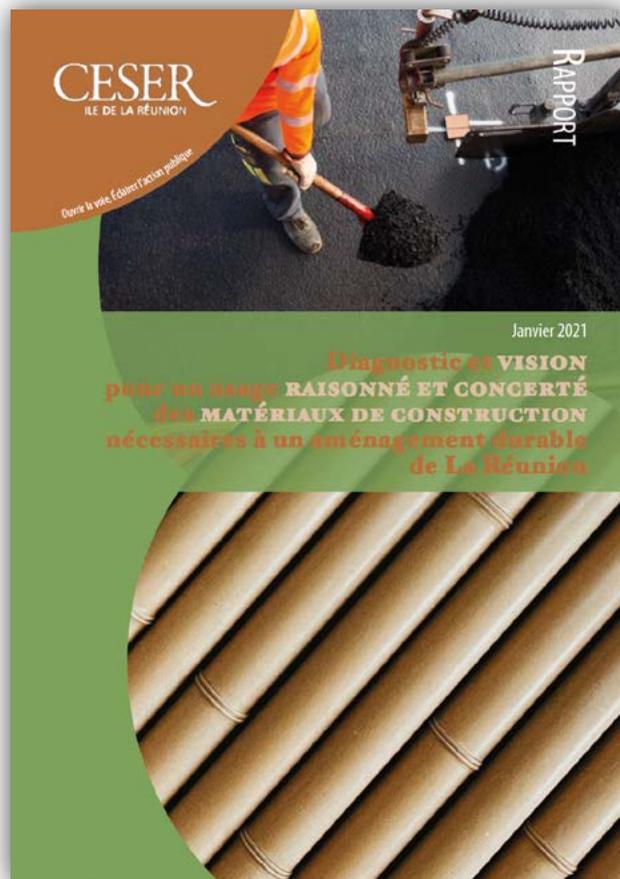


## Rapport de janvier 2021

– Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion  
L'usage raisonné et concerté des matériaux de construction sur notre île

Le CESER s'est interrogé sur « comment, à travers une vision prospective et transversale, assurer une gestion raisonnée et concertée des matériaux de construction à La Réunion, au regard des besoins, des ressources et des ambitions en terme économique, social et environnemental ? ». Il entend dans ce rapport dresser un état des lieux global et éclairer quelques pistes d'actions pour un avenir plus soutenable.

Ce rapport pose la question de la stratégie d'aménagement et des politiques publiques à mener, à travers les matériaux de construction, afin de proposer un projet de territoire incluant de nouveaux modes d'habitat et de déplacement, en cohérence avec la société réunionnaise de demain, les schémas programmatiques et la trajectoire outre-mer 5.0.



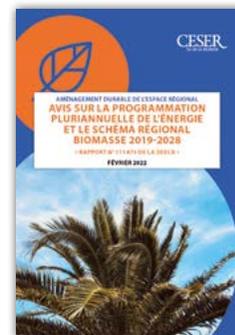
2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

## Avis du 8 février 2022 sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et le schéma régional biomasse 2019-2028



Le CESER a rappelé dans cet avis être attaché aux enjeux de transition énergétique au travers de la PPE régionalisée, qui doivent exprimer la territorialisation des objectifs d'autonomie énergétique et de neutralité carbone à 2050. Il estime qu'il est encore possible de s'approprier, par une véritable politique publique, une maximisation de la ressource de la biomasse locale sans conflit d'usages ; et qui garantiraient souveraineté et développement de l'emploi.

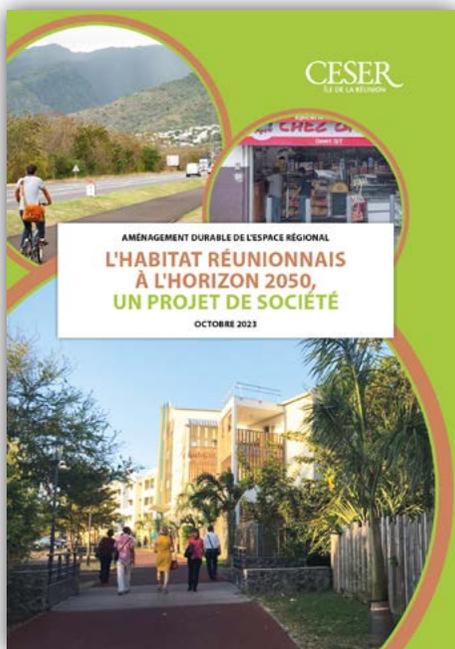
L'enjeu de la PPE qui suivrait les attendus du code de l'énergie visant l'autonomie énergétique, n'est pas « d'aller vite » par des choix de court terme mais « d'aller loin » pour permettre d'atteindre, en premier lieu, l'autonomie énergétique en 2030 puis la neutralité carbone en 2050.

## Avis du 26 octobre 2022 sur le rapport de situation en matière de développement durable de La Région Réunion sur l'année 2021



Par courrier daté du 12 octobre 2022, le CESER a été saisi pour avis par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur le rapport concernant la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur 2021.

Le CESER a pris note des propositions d'amélioration du Conseil régional pour 2022 et salué le souhait de la mise en place d'un protocole partagé entre les directions afin de bénéficier d'outils de suivi et d'obtenir des indicateurs d'impacts des actions. Il a également formulé des préconisations portant notamment sur le plan de formation interne pour la lutte contre les discriminations, l'inclusivité au travail et la diversité, le plan de sobriété énergétique de l'institution et l'opportunité d'intégrer une approche de contribution plutôt que de compensation, qui détaille et valorise le nombre d'émission évitées.



### Rapport d'octobre 2023 L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société

Au regard du contexte territorial actuel, marqué par une crise du logement et un coma circulatoire, le CESER a souhaité se projeter à l'horizon 2050, où la population réunionnaise aura dépassé le million d'habitants. Au-delà du seul questionnaire relatif à la quantité de logements à produire, il s'interroge et tente de se positionner de façon plus transversale sur la stratégie d'aménagement prospective à mener, en proposant un projet de société et de développement durable qui inclurait de nouveaux modes d'habitat et d'aménagement, en cohérence avec les défis que la société réunionnaise de demain devra relever.

La crise sanitaire a démontré l'intérêt que la population accorde à son logement et son cadre de vie. Parallèlement, le changement climatique, l'accroissement et le vieillissement de la population, ou encore l'augmentation des coûts de construction deviennent des sujets majeurs de préoccupation et des thèmes centraux dans le débat public, à la frontière entre développement durable, politiques économiques et sociales. Les réponses à ces considérations ont longtemps souffert des conséquences de politiques publiques trop cloisonnées. Le CESER s'est ainsi interrogé sur la place de l'habitat dans les politiques d'aménagement : comment construire sur le long terme un habitat répondant aux enjeux fonciers, économiques, environnementaux et aux besoins de la population ?

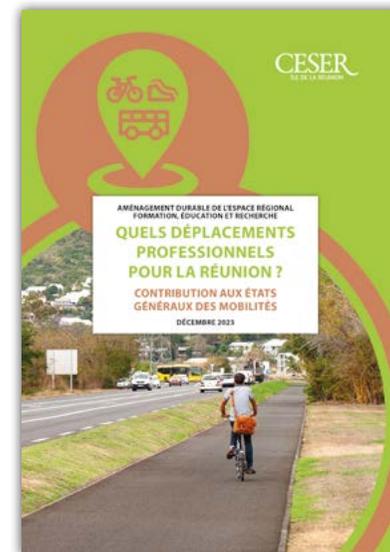
Ce rapport vise à éclairer les réflexions relatives à la mise en révision actuelle du schéma d'aménagement régional (SAR), qui représente l'opportunité de mener une réflexion de fond sur un projet de territoire résilient à travers une réflexion intégrée sur les modes de vie, d'habiter et de se déplacer.

### Contribution conjointe des commissions « aménagement durable de l'espace régional » et « formation, éducation et recherche », décembre 2023 Quels déplacements professionnels pour La Réunion ?

À l'heure où le Conseil régional de La Réunion organise les états généraux des mobilités (EGM), qui se veulent une réflexion de grande ampleur autour des transports sur le territoire, le CESER estime nécessaire de mettre en avant la question particulière des déplacements professionnels en dépit d'un certain manque de données, notamment sur le transport de marchandises, qui permettraient de mettre davantage en lumière les enjeux relatifs à cette problématique.

Le trafic routier, régulièrement congestionné, notamment aux heures de pointe, représente une contrainte quotidienne pour les trajets professionnels. L'enjeu des déplacements pour travailler et se former revêt dès lors un intérêt particulier et doit faire l'objet d'une réflexion en profondeur, pour permettre d'actionner des leviers à court, moyen et long terme. Sans actions concrètes, la paralysie actuelle du réseau routier ainsi que les conséquences économiques qui y sont associées continueront sans aucun doute à empirer à l'avenir. Et au-delà des considérations économiques, la problématique de la mobilité impacte notamment la qualité de vie des travailleurs, à travers son influence non seulement sur la vie professionnelle, mais aussi sur la vie privée. Cette approche doit dès lors être perçue sous le prisme de considérations sociales, sanitaires, sociétales, sécuritaires et environnementales.

Autant de dimensions et thématiques que le CESER entend aborder dans cette contribution afin de conscientiser les différents acteurs, aussi bien privés que publics, sur l'urgence de la situation et la nécessité d'y répondre pour que la mobilité ne constitue pas, ou plutôt plus, un frein à l'emploi et aux formations.



2<sup>e</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



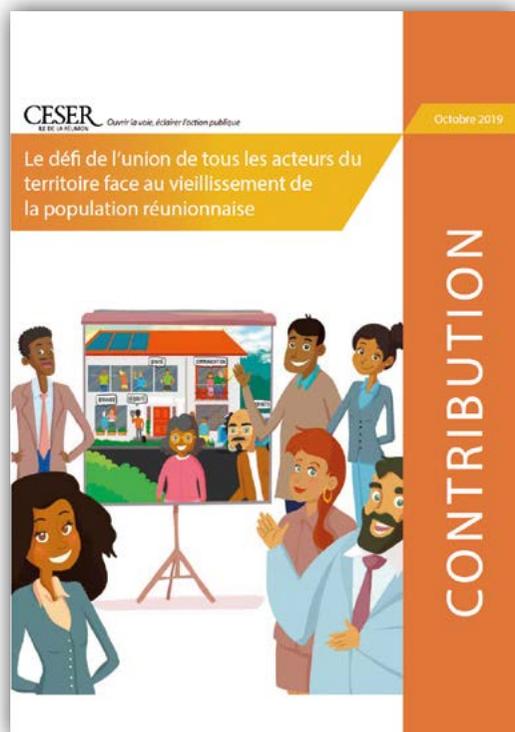
Nos productions vers  
un chemin d'avenir

## Qualité de vie, culture et solidarité

### Contribution « Le défi de l'union des acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise » – Accompagner le vieillissement de la population à La Réunion

Le 22 octobre 2019, le CESER valide sa contribution « Le défi de l'union des acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise ». Objectifs :

- réfléchir aux actions à conduire afin de mieux anticiper,
- répondre aux besoins des Réunionnais pour favoriser leur « bien vieillir ».



#### Rappel des préconisations du CESER

Au regard des constats déjà établis sur l'accélération du vieillissement de la population réunionnaise et des situations de forte précarité inhérentes, le CESER appelle de ses vœux une prise en charge globale de la problématique du vieillissement fondée sur un engagement commun de tous les acteurs publics. Le CESER propose quatre grandes préconisations :

1. Coordonner les politiques publiques sur l'enjeu global du vieillissement de la population avec la volonté commune pour s'accorder sur une stratégie globale. Le CESER invite l'ensemble des acteurs à inscrire leurs actions en cohérence avec le Plan Seniors du Conseil départemental, qui constitue une initiative essentielle à caractère partenarial. Il est donc nécessaire pour l'ensemble des collectivités de mieux se coordonner, mieux se connaître et mieux partager les informations pour conduire à des décisions éclairées. C'est pourquoi des espaces d'intelligence territoriale doivent être mis à profit, à commencer par ceux qui existent, telle que la CTAP, afin de favoriser la concertation et la coopération.

2. Développer l'économie et les compétences réunionnaises au service des seniors, dans la continuité de la démarche nationale. Le CESER invite à structurer une filière silver économie réunionnaise viable à finalité sociale, en conscience du potentiel financier que soulève les personnes âgées et la dépendance. En ce sens, il apparaît pertinent de soutenir les entreprises qui accompagnent de façon responsable le vieillissement de la population. Parallèlement, le développement des compétences réunionnaises, en lien avec les besoins des personnes vieillissantes, doit amener à définir une stratégie emploi – formation – compétences cohérente avec l'ensemble des acteurs, et notamment les branches professionnelles..

3. Mieux penser et construire le cadre de vie pour favoriser le bien vieillir de la population en anticipant les conséquences du vieillissement pour développer des solutions alternatives qui répondent à la demande de maintien à domicile des seniors peu ou pas dépendants. Il s'agit également d'adapter et d'améliorer l'offre d'habitat, notamment social, pour répondre aux besoins induits par le vieillissement de la population. Le CESER souligne aussi la nécessité d'adapter les offres de mobilités et de transport aux personnes vieillissantes, en vue de favoriser leur inclusion. Au-delà, la lutte contre l'isolement des personnes vieillissantes doit faire l'objet d'une politique globale et anticipée, qui ne soit pas uniquement curative et/ou sociale.

4. Agir dès maintenant pour améliorer le quotidien des seniors d'aujourd'hui.

Assurer l'avenir perdrait de son sens si, dans le même temps, nous ne prenons pas soin immédiatement des personnes déjà âgées. En cohérence avec le Plan seniors qui est destiné à constituer une référence pour l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dès maintenant, le CESER se propose d'insister sur certains points essentiels dans l'amélioration de cette prise en charge par les parties prenantes qui interviennent auprès des seniors.





## Contribution (saisine) au projet régional de santé 2018-2028 (PRS 2) – Agir ensemble pour améliorer les conditions de vie sanitaires des Réunionnais

Rappel des recommandations du CESER

Dans sa contribution sur le PRS 2, le CESER a mis l'accent sur la nécessité de mettre en cohérence toutes les politiques publiques impactant la santé des individus afin d'assurer un écosystème d'action publique favorable. Un cadre de vie convenable (logements, espaces verts,...), des moyens de transports en commun efficaces, un environnement sain et des parcours sportifs entretenus et accessibles gratuitement, etc., font partie des conditions de vie à même de contribuer à l'entretien d'un bon état de santé. De façon plus spécifique, le CESER a abordé la mise en cohérence des politiques publiques du Conseil régional qui touchent à la santé des Réunionnais : prévention et promotion de la santé, lutte contre le diabète, soutien aux pratiques sportives, construction et réhabilitation d'équipements sportifs, développement du sport santé, etc. Il s'agit de mener une politique de santé cohérente, qui vient appuyer de façon complémentaire et partenariale celle des acteurs principalement concernés, tels que l'ARS. En outre, les acteurs publics doivent soutenir le monde associatif pour que ses actions soient bien coordonnées avec les politiques publiques définies en amont. Le CESER rappelle aussi l'importance de la démarche d'Éducation populaire qui associe les familles et le milieu associatif, autrement dit le « collectif ».



## Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité femme/homme du Conseil régional

Le CESER prend acte du rapport annuel 2019 du Conseil régional sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En

l'absence de saisine formelle, le conseil a décidé de s'autosaisir afin de remettre un avis sur ce document d'importance participant à la diffusion de la culture de l'égalité au sein de la Collectivité régionale et dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques et interventions. Pour rappel, la loi cadre n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que « préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil régional présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Région, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».



## Avis sur l'égalité des chances et le rapport 2020 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Cet avis a consacré une réflexion approfondie sur l'environnement sociétal de l'île en comparaison avec les situations hexagonales. Les données produites actualisent

la photographie des répartitions femmes hommes dans la population, l'espérance de vie, le profil des jeunes — en particulier les personnes sans emploi, ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation (*NEET*).

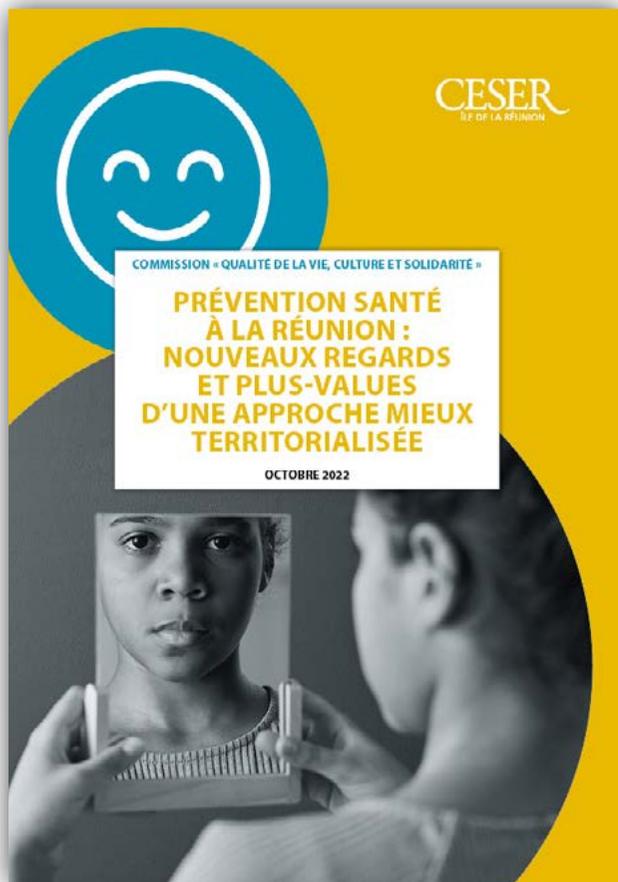


## Avis sur le rapport 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil régional a fait de « l'égalité femmes-hommes » une de ses priorités de sa mandature. Le CESER a salué une tendance lente mais constante à la résorption des inégalités en matière de présence des femmes dans

les effectifs du Conseil régional et donc, le volontarisme assumé de la collectivité sur cette thématique. Le CESER avait notamment préconisé de se rapprocher du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui propose une offre de formation renouvelée pour accompagner les collectivités à mettre en place un plan d'actions.





## Rapport d'octobre 2022 Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée

*Prévenir plutôt que guérir*

Afin d'améliorer la territorialisation de la prévention santé à La Réunion, les instances décisionnelles devraient instaurer plus de démocratie en santé. Il s'agit de renforcer l'éco-citoyenneté par un meilleur développement des compétences psycho-sociales chez les Réunionnais. C'est pourquoi il est indispensable de mieux articuler l'Éducation nationale et l'éducation populaire. Le cercle vertueux de ce cheminement en trois temps selon les trois axes présentés dans ce rapport repose lui-même sur deux préalables : une évaluation permanente et une co-construction constante. Le rapport sur la prévention santé s'inscrit dans la continuité du rapport de 2014 sur le diabète à La Réunion et de la contribution de 2019 sur la nécessaire adaptation de la société au vieillissement de la population. Dans le contexte de la crise sanitaire, la territorialisation des politiques de santé est apparue inachevée à La Réunion. La commission a fait le choix de s'intéresser à la prévention en santé qui est un champ dans lequel les décideurs politiques locaux (cible principale de ce rapport) ont les prérogatives pour s'investir davantage. De fait, la santé dans le sens du soin médical relève du domaine régalién de l'État. Le rapport a donné lieu à douze préconisations qui s'articulent sur trois échelles de temps : le long terme, le moyen terme, et le court terme. Le CESER a pour ambition de toujours apporter un éclairage sur le temps long aux décideurs politiques.

La Réunion est matériellement bien pourvue en équipements de santé, infrastructures sportives, routières, portuaires et aéroportuaires. À l'échelle de l'océan Indien, La Réunion est une société de consommation avancée.

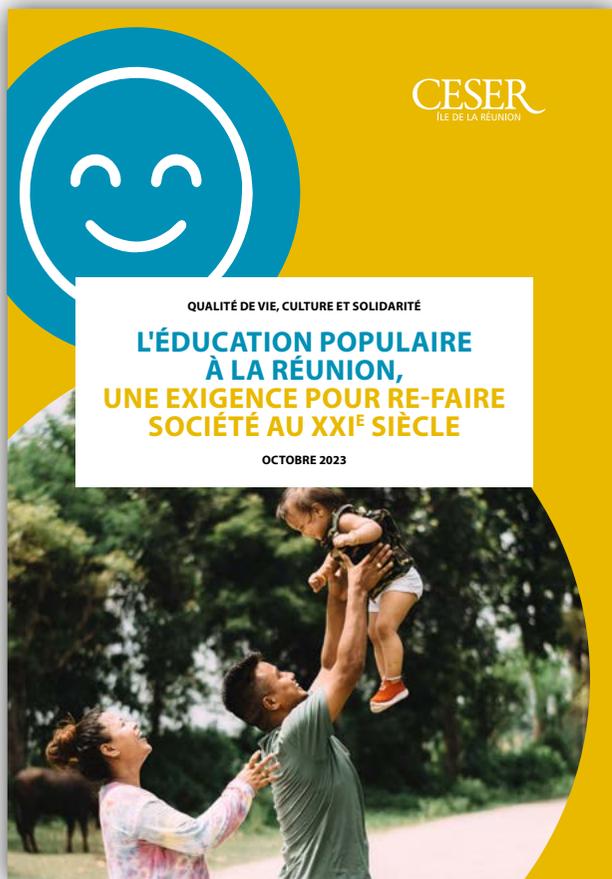
De même, nos instances politiques sont riches en ressources humaines mais insuffisamment coordonnées. Dans le domaine de la prévention santé, ce manque de gouvernance partagée se retrouve à deux niveaux, premièrement, dans un recours encore trop hésitant à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et deuxièmement, dans une efficacité en matière de prévention santé qui reste à consolider pour la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). À côté d'une certaine opulence matérielle coexiste une forte précarité qui se trouve dans un taux de chômage dix points supérieur à celui de la métropole, aux alentours de 18% actuellement. L'accès au logement est aussi de plus en plus compliqué pour un nombre croissant de Réunionnais et le niveau de décrochage scolaire fait que 40% de ceux qui rentrent au collège ne parviennent pas jusqu'au niveau bac. Dans ce contexte de précarité persistante, un facteur aggravant vient impacter encore plus négativement la santé : il s'agit de la prépondérance de comportements individuels et collectifs contraires à l'écologie humaine. Cela s'exprime d'abord par la montée en flèche de la « malbouffe » dans l'alimentation des Réunionnais. L'agro-écologie n'est pas non plus assez implantée à La Réunion pour produire des aliments sains en quantité suffisante. Par ailleurs, les sanctions contre les atteintes à l'environnement sont encore bien trop faibles pour préserver un cadre de vie non pollué sur l'île. En conséquence, celui-ci se dégrade certes lentement mais inéluctablement, pour le moment. Au-delà du contexte, ces comportements dénotent un besoin fondamental d'être éduqués vers plus de sport-santé.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers  
un chemin d'avenir



### Contribution 2023

## L'éducation populaire à la réunion, une exigence pour re-faire société au XXI<sup>e</sup> siècle

Pour le développement humain à La Réunion, l'éducation populaire a joué un très grand rôle par le passé et elle possède, encore aujourd'hui, une capacité à accompagner la population réunionnaise vers plus de cohésion sociale, de solidarité et d'écocitoyenneté, à condition, bien entendu, que nos élus la priorisent. La contribution sur l'éducation populaire du CESER de La Réunion s'inscrit dans la continuité de son rapport d'octobre 2022 sur la prévention santé, portée par la commission « qualité de vie, culture et solidarité ». Dans ce rapport, le besoin d'émancipation de la population grâce au développement des compétences psychosociales (CPS), notamment par les acteurs de l'éducation populaire (EP), avait déjà été identifié. Retenons deux formulations de la force d'émancipation de l'éducation populaire d'une part, « *Aider les hommes et les femmes isolés ou en groupe, à s'affirmer et être solidaires, à devenir libres et responsables, en bâtissant la société pluri culturelle [et solidaire] dans laquelle ils ou elles sont appelés à vivre [et à] prendre leur place* »<sup>1</sup>, d'autre part, « *L'éducation populaire est multiforme et peut s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire. Elle s'intéresse aussi bien aux questions de santé, de prévention, d'éducation, d'engagement citoyen et de pratique démocratique, de petite enfance, de culture, d'environnement, d'appropriation du numérique, qu'aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, etc. Son rôle est majeur dans certains secteurs de l'action publique comme celui des politiques de jeunesse et du temps libre par exemple. Plus récemment, les préoccupations environnementales ont amené à la création de*

*structures nouvelles sur ce champ* »<sup>2</sup>. Cette expression de l'EP s'accorde tout à fait avec ce que visent les CPS, à savoir « *la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne [en maintenant] un état de bien-être psychique et [en le démontrant] par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement* ».

Rappelons aussi que la capacité d'action des acteurs associatifs était l'enjeu essentiel de la signature de la charte des engagements réciproques (CER) entre l'État, les collectivités et le Mouvement associatif de La Réunion (MAR), le 21 décembre 2017. Cette signature était l'aboutissement d'un militantisme intense du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) avec lequel le CESER avait étroitement collaboré. Force est de constater que 6 ans après, peu de soutien a été apporté à l'EP et que même ce qu'elle représente est de plus en plus méconnu par beaucoup, pouvoirs publics et citoyens. Pourtant, les statistiques et l'actualité de la société réunionnaise contemporaine démontrent que des problématiques éducatives majeures subsistent voire s'aggravent sur le territoire. La commission « qualité de vie, culture et solidarité » du CESER de La Réunion a par conséquent souhaité relancer un travail collaboratif avec le CCEE pour appuyer sa principale préconisation émise dans ses avis sur les orientations budgétaires et le budget primitif 2023 du Conseil régional, à savoir, un plan régional d'éducation populaire (PREP).

1. Définition de l'éducation populaire par l'Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP).
2. CESE, Christian CHEVALIER et Jean-Karl DESCHAMPS, avis « L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle », 2019, p. 19.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir



**Avis sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) – Garantir une formation qualifiante à tous les Réunionnais**

Le CESER a donné son avis, le 19 juin 2018, sur le projet de Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022. Il a pour objet, à partir de l'analyse à moyen terme des besoins du territoire en termes d'emploi, de compétences et de qualifications, de mettre en place un plan d'actions pour le territoire.

**Contribution en lien avec la saisine du CESE « générations nouvelles : quelles promesses pour quel avenir ? »**

*Construire les solidarités de demain*

Le 6 mars 2020, le CESER de La Réunion rend sa contribution en lien avec la saisine du CESE intitulée « Générations nouvelles : quelles promesses pour quel avenir ? ». Constatant des fractures parmi lesquelles apparaissait le fossé existant entre la jeunesse et le monde politique, le CESER a sollicité un panel diversifié et paritaire de jeunes de moins de 35 ans issus des missions locales, de la jeune chambre économique, des étudiants et des salariés sous forme de tables rondes pour exprimer leurs désirs, leurs souhaits, leurs espoirs et les difficultés qu'ils rencontraient.

2<sup>E</sup> PARTIE  
« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »

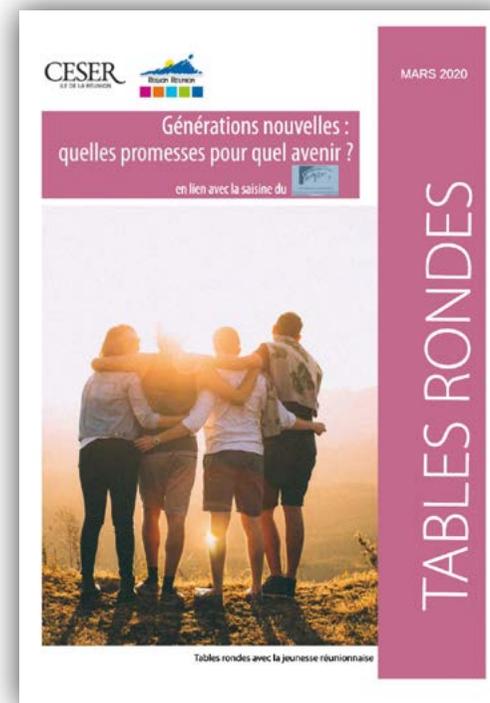


Nos productions vers un chemin d'avenir



**Note sur la réforme de l'apprentissage – Construire une société de compétences pour que chacun trouve sa place**

Le 13 décembre 2019, le CESER rend sa note sur la réforme de l'apprentissage dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Cette dernière modifie à la fois la gouvernance du système de formation et d'orientation professionnelle, l'architecture financière et l'interaction entre les acteurs.



## Contribution – Faire de La Réunion du millenium un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif

### *Pour nourrir la capacité d'agir des citoyens*

Dans la poursuite de la réflexion du rapport « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire Territoire et faire Société : informer, bâtir et transmettre », le CESER a souhaité approfondir les actions à mettre en œuvre pour s'inscrire dans les trajectoires citoyenne et éducative dans la contribution « Faire de La Réunion du millenium un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif ».

### *Territoire à citoyenneté positive*

Ce volet se décline en trois axes :

- Le concernement = pas sans moi,
- La capacité d'agir,
- La durabilité de l'engagement.

### *Territoire à défi éducatif*

La Réunion, en raison notamment de ses spécificités et de ses retards structurels, est plus que jamais confrontée à un « Défi éducatif sur son territoire ». Défi qu'il faudra relever pour emmener chaque jeune au maximum de ses potentialités afin que ces adultes de demain puissent être les citoyens ancrés dans leur société, en pleine conscience de leurs droits et devoirs, avec les mêmes chances que leurs homologues de l'hexagone. Construire un Territoire de Défi Éducatif c'est offrir aux jeunes les outils d'analyse et de compréhension leur permettant d'exercer leur esprit critique, de développer leur sentiment d'appartenance au territoire, et d'engager leur responsabilité en tant que citoyen, afin de permettre à toutes et à tous la possibilité de vivre en société et en harmonie.

Au travers de cette présente contribution en deux volets, le CESER entend partager un cadre de réflexion commun en définissant les notions liées à l'ambition des territoires à Citoyenneté positive et de Défi éducatif et en

dressant les constats qui s'imposent pour proposer les préconisations qui permettront de contribuer aux objectifs poursuivis.



2<sup>E</sup> PARTIE

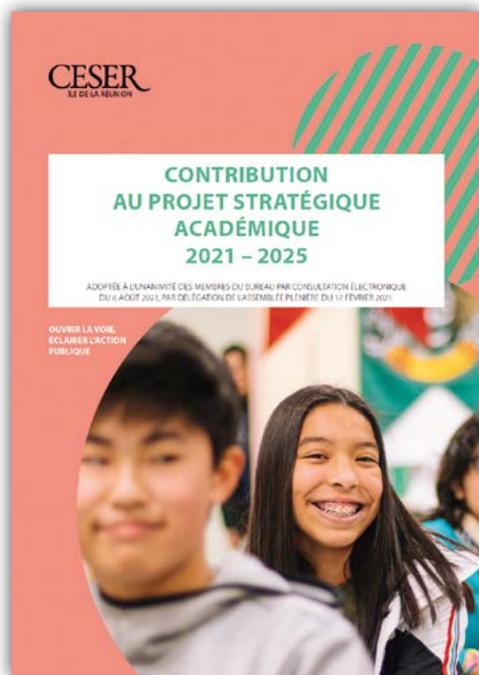
« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir

## Contribution du CESER au projet stratégique académique 2021-2025

Le 9 juillet 2021, la Rectrice de l'Académie de La Réunion, Chantal MANÈS-BONNISSEAU, a rencontré la commission « formation, éducation, recherche », dans le cadre de la valorisation du rapport « Faire de La Réunion du millénum un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif ». Lors de cette réunion, la Rectrice a remis, pour consultation, au Président du CESER, Dominique VIENNE, le projet stratégique académique 2021-2025. C'est dans un esprit de *co-construction* que le CESER de La Réunion a apporté sa contribution au projet stratégique académique 2021-2025. Celle-ci a constitué les prémices d'une relation qui a vocation à s'inscrire dans le temps long, entre le Rectorat et le CESER, au service des Réunionnais.



## Devoir de suite à la contribution « Faire de La Réunion du millénum un territoire de défi éducatif »

PROPOSITIONS	IMPACT VISÉ	ACTIONS
Créer de nouveaux partenariats dans la stratégie éducative	Instaurer une gouvernance renforcée	Créer une « conférence des financeurs »
Instaurer des tiers lieux	Ouvrir des espaces apprenants de manière sécurisée, anticipée et organisée	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Signer des conventions pour engager la co-responsabilité des utilisateurs</li> <li>2. Créer un ETP « personne relais »</li> <li>3. Ouvrir les établissements scolaires sur le monde de l'entreprise</li> </ol>
Prendre en compte le bâti et le numérique dans le plan de relance	Améliorer les établissements pour offrir des conditions d'accueil satisfaisantes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consacrer une partie du financement de ReactUE pour le numérique dans le 1er degré</li> <li>2. Former les enseignants au numérique</li> </ol>
Renforcer la mobilité	Encourager les jeunes à « prendre leur envol » sur le territoire local, national, européen ou mondial	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les jeunes à émettre des vœux au-delà de la proximité géographique</li> <li>2. Former les enseignants sur les questions d'orientation</li> </ol>



2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir



## Quels déplacements professionnels pour La Réunion ?

Contribution conjointe des commissions « aménagement durable de l'espace régional » et « formation, éducation et recherche », décembre 2023

À l'heure où le Conseil régional de La Réunion organise les états généraux des mobilités (EGM), qui se veulent une réflexion de grande ampleur autour des transports sur le territoire, le CESER estime nécessaire de mettre en avant la question particulière des déplacements professionnels en dépit d'un certain manque de données, notamment sur le transport de marchandises, qui permettraient de mettre davantage en lumière les enjeux relatifs à cette problématique.

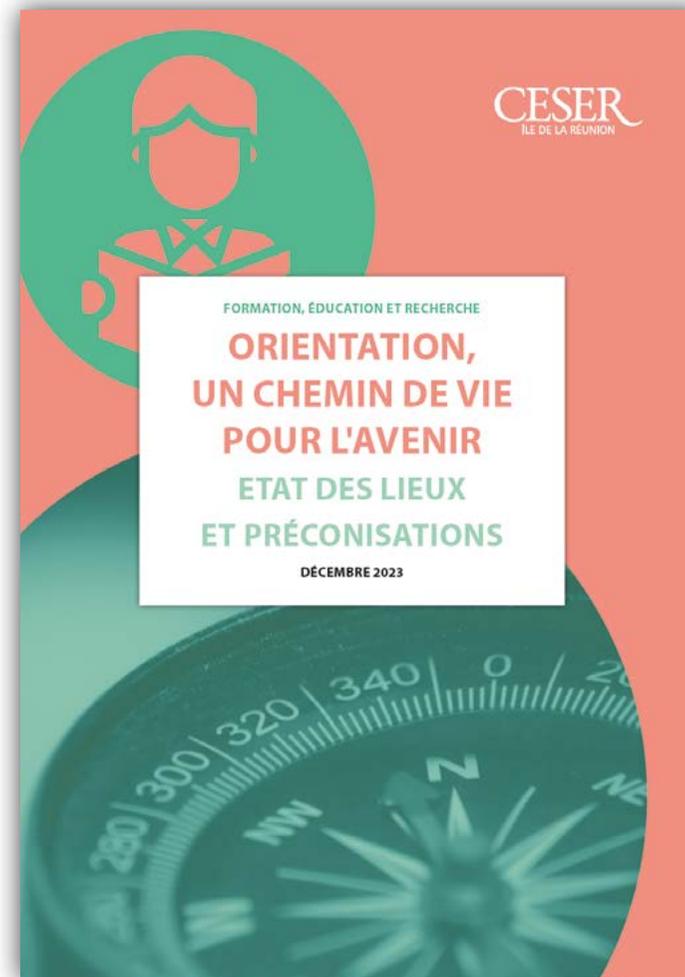
## L'orientation professionnelle au cœur des trajectoires individuelles et des dynamiques socio-économiques du territoire

La loi du 5 septembre 2018 dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a confié aux Régions des compétences en matière d'information sur les métiers et sur l'orientation. La commission « formation, éducation et recherche », à travers cette auto-saisine, questionne les politiques d'orientation notamment l'accompagnement des individus dans leurs vies scolaire et professionnelle : formations, transitions et reconversions. Le sujet nécessite une vision globale intégrant toutes ses dimensions c'est à dire en ne se limitant pas à l'orientation scolaire.



Ce rapport comporte plusieurs finalités à savoir :

- Identifier les leviers permettant d'améliorer les pratiques existantes, et de passer d'une approche basée sur les dispositifs à une approche basée sur les aspirations de chaque individu.
- Donner les outils nécessaires pour sécuriser les parcours tout en les inscrivant dans les dynamiques socio-économiques du territoire
- Encourager l'innovation dans l'orientation.
- S'assurer de l'équilibre accueil physique et service dématérialisé.
- Associer et coordonner les différents acteurs à la définition et à la déclinaison opérationnelle d'une stratégie de parcours.



- Affirmer qu'un parcours, qualifié d'atypique peut générer des compétences et des connaissances qui permettent de rebondir tout au long de la vie.
- Mettre en lumière l'importance de valoriser tous les métiers et reconnaître leur utilité sociale.



# Des travaux au service du temps long + de 100 productions

## 2018

Contribution sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts alloués aux RUP, avril 2018

Avis sur le ramo annuel de mise en œuvre (RAMO) du programme INTERREG V océan Indien pour l'année 2017, mai 2018

Avis sur le RAMO des programmes Opérationnels FEDER Réunion Conseil régional 2014-2020 et FSE Réunion Etat 2014-2020, mai 2018

Avis sur le rapport concernant l'approbation et la modification des critères de sélection des nouvelles actions de l'axe 4 suite à la modification du PO FEDER de novembre 2017, mai 2018

Contribution sur le projet de santé de La Réunion – Mayotte 2018-2027, juin 2018

Avis sur le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022, juin 2018

Avis sur le rapport d'actualisation du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR), juin 2018

Contribution au projet régional de santé 2018 – 2028 (PRS2), juin 2018

Avis sur les RAMO 2017 du PDRR-FEADER La Réunion Département 2014-2020, juin 2018

Avis sur les critères de sélection de l'axe 6 du PO FEDER 2014-2020, septembre 2018

Conférence internationale pluridisciplinaire « Les accords de partenariat économique dans l'océan Indien », octobre 2018

Avis du schéma d'aménagement régional (SAR) - Préserver les grands équilibres en matière d'aménagement du territoire, octobre 2018

## 2019

Avis sur les points soumis à l'approbation du comité national de suivi des programmes européens du 23 novembre 2018, février 2019

Avis sur les modifications du PO FSE REUNION ETAT 2014-2020, mars 2019

Contribution & synthèse sur « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir, transmettre », mars 2019

Avis sur la modification du PDRR-FEADER 2014-2020, mars 2019

Avis sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et le schéma régional biomasse, Juin 2019

Avis sur la modification du PO FEDER 2014-2020 et approbation des critères de sélection relatifs aux axes 3 et 4, juin 2019

Avis sur les RAMO des programmes opérationnels européens pour l'année 2018, juin 2019

Avis sur la modification et l'approbation des critères de sélection au titre des axes 3 et 4 du PO FEDER, juin 2019

Avis sur la modification du PDRR-FEADER 2014-2020, juillet 2019

Avis sur la modification des critères de sélection de l'axe 5 du PO FEDER 2014-2020, « Aménagements et équipements des sites touristiques publics », juillet 2019

Contribution « Pour réussir la trajectoire énergétique », juillet 2019

Contribution « Le défi de l'union des acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise », octobre 2019

Contribution « INDICA'TER : les indicateurs de transformation du territoire », novembre 2019

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir

## 2020

Contribution « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel 2018 », janvier 2020

Avis en vue de l'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2027, janvier 2020

Avis sur le projet de modification du SAR de La Réunion, février 2020

Avis sur les termes de référence de l'évaluation de mise en œuvre et des évaluations thématiques du programme INTERREG V océan Indien, février 2020

Avis n°2 en vue de l'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2027, février 2020

Note sur les « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales », février 2020

Avis sur le chapitre 3 « Atouts et défis de la zone de coopération océan Indien » et le chapitre 5 « Objectifs stratégiques et orientations » du document d'orientation 2021-2027 de la Commission européenne pour les programmes INTERREG océan Indien et INTERREG Mayotte-Comores-Madagascar, février 2020

Contributions sur les « Générations nouvelles » : quelles promesses pour quel avenir ? » en lien avec le Conseil économique, social et environnemental, mars 2020

Propositions sur la partie diagnostic de la zone de coopération dans le cadre de la préparation du futur programme INTERREG océan Indien 2021-2027, mars 2020

Avis sur les modifications du FSE et FEDER en vue de mettre en place des mesures spécifiques en réponse à la crise liée au COVID 19, avril 2020

Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2023 de la CINOR, avril 2020

Avis du CESER sur le document stratégique de bassin maritime sud océan Indien, avril 2020

Avis sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée pour 2019-2028, novembre 2020

Avis du sur le document stratégique de bassin maritime sud océan indien (DSBMOI), avril 2020

Contribution sur la stratégie du futur programme opérationnel FEDER-FSE + 2021-2027 à La Réunion, avril 2020

Première contribution post COVID-19 « Et maintenant, que voulons-nous ? », juin 2020

Avis sur les critères de sélection au titre des axes 2, 3 et 8 du PO FEDER 2014-2020, juin 2020

Avis sur le RAMO du programme INTERREG V Océan Indien pour l'année 2019, juillet 2020

Contribution « Faire de La Réunion du millénaire un territoire de citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif », juillet 2020

Avis sur la modification du programme de développement rural de La Réunion, juillet 2020

Avis sur la préparation du programme d'interventions FEADER 2022-2027 île de La Réunion, juillet 2020

Avis sur les rapports annuels de mise en œuvre de l'exercice 2019 des programmes européens FSE, FEDER et PDRR-FEADER, septembre 2020

Avis sur les critères de sélection des nouvelles fiches actions POE FEDER 2014/2020, septembre 2020

Contribution dans le cadre de l'évolution de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), octobre 2020

Deuxième contribution COVID-19 « Et maintenant, la voie des impossibles ? » « Panser le présent, penser demain », novembre 2020

Avis sur le rapport du Conseil régional relatif au projet de « programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion révisée pour 2019-2028 », novembre 2020

2<sup>E</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

## 2021

Rapport « Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion », janvier 2021

Avis sur le rapport relatif au chantier de la Nouvelle Route du Littoral, La nécessité d'une véritable mutation pour l'ensemble des grands chantiers structurants de La Réunion, dont celui de la nouvelle route du littoral (NRL), octobre 2021

Avis « Un nouveau schéma d'aménagement régional – SAR – pour répondre aux besoins », novembre 2021

Contribution dans le cadre de l'évolution de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), novembre 2021

Contribution « le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale », novembre 2021

Rapport « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales », novembre 2021

Avis sur le projet de territoire de la CIVIS, novembre 2021

Rapport « La Réunion dans un monde en mutation : enjeux de souveraineté de nos connectivités », décembre 2021

Devoir de suite du « plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer », décembre 2021

## 2022

Avis « La programmation pluriannuelle de l'énergie et le schéma régional biomasse 2019-2028 », février 2022

Contribution « SRDEII, levier de transformation du territoire », octobre 2022

Rapport « Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée », octobre 2022

Avis sur le projet de rapport SRDEII, décembre 2022

## 2023

Contribution sur le projet d'aménagement opérationnel de l'armature économique du territoire de la côte ouest (TCO) – enjeux des zones d'activités économiques (ZAE), avril 2023

Contribution au CIOM « La différenciation territoriale », mai 2023

Rapport « L'habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société », octobre 2023

Rapport « Réunion, Terre d'Europe 2050 », octobre 2023

Contribution « L'Education populaire à La Réunion », octobre 2023

Rapport « Orientation, un chemin de vie pour l'avenir – État des lieux et préconisations », décembre 2023

Contribution « Quelles mobilités professionnelles pour La Réunion ? », décembre 2023

Avis sur la « vie chère et le CIOM », saisine du Conseil régional, décembre 2023

Contribution « Nouvelle approche du financement pour un meilleur développement économique », décembre 2023

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT ? »



Nos productions vers un chemin d'avenir

# Liste des abréviations

## Par ordre alphabétique

- ADIR : Association pour le développement industriel de La Réunion.  
AFOA : Afrique oriental et austral.  
APE : accords de partenariat économique.  
ARB : Agence régionale de la *biodiversité*.  
AREP : Association réunionnaise d'éducation populaire.  
ARMOS : Association des maîtres d'ouvrages sociaux  
ARS : Agence régional de la santé.  
BP : budget primitif.  
CAF : Caisse d'allocations familiales.  
CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.  
CASUD : Communauté d'agglomération du Sud.  
CCEE : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.  
CCIR : Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion.  
CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs.  
CESE : Comité économique et social européen ou Conseil économique, social et environnemental (national).  
CESECEG : Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Guyane.  
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional.  
CEVIPOF : Centre d'étude de la vie politique français.  
CFDT : Confédération française démocratique du travail.  
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.  
CGCT : Code générale des collectivités territoriales.  
CGTR : Confédération générale du travail à La Réunion.  
CGSS : Caisse générale de la sécurité sociale.  
CINOR : Communauté intercommunale du Nord de La Réunion.  
CIREST : Communauté intercommunal de La Réunion Est.  
CIVIS : Communauté intercommunale des villes solidaires.  
CMAR : Chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion.  
COARM : Conseil de l'ordre des architectes de La Réunion et de Mayotte.  
CODEV : Comités de développement.  
CPME : Confédération des petites et moyennes entreprises.  
CRC : Chambre régionale des comptes.  
CRCAMR : Caisse régionale de crédit agricole mutuel de La Réunion.  
CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.  
CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.  
CRIES-R : Comité régional de l'information économique et statistique de La Réunion.  
CRPMEM Réu. : Comité régional des pêches marines et élevage marins de La Réunion.  
CTAP : Conférence territoriale de l'action publique.  
DLP : démocratie locale permanente.  
FAFP : Fédération autonome de la fonction publique.  
FBF : Fédération bancaire française.  
FCD Réunion : Fédération des commerces et de la distribution de La Réunion.  
FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.  
FFP : Fédération de la formation professionnelle.  
FO : Force ouvrière.  
FRBTP : Fédération réunionnaise du bâtiment et des travaux publics.  
FRCA : Fédération réunionnaise de coopérative agricole.  
FSU : Fédération syndicale unitaire.  
MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.  
MEDEF : Mouvement des entreprises de France.  
OB : orientations budgétaires.  
PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie.  
PPF : plan pluriannuel de fonctionnement.  
PPI : plan pluriannuel d'investissement.  
PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets.  
RUP : Régions *ultrapériphériques*.  
SAR : schéma d'aménagement régional.  
SEFORRE : schéma régional de l'enseignement, des formations supérieures et de la recherche à La Réunion.  
SNAV : Syndicat national des agents de voyage de La Réunion.  
SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.  
SICR : Syndicat de l'importation et du commerce de La Réunion.  
SYDNE : Syndicat Mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est.  
SYPRAL : Syndicat professionnel des activités de loisirs.  
TCO : Territoire de la côte ouest.  
UDAF : Union départemanetale des associations familiales.  
UE : Union européenne.  
UHR : Union des hôteliers de La Réunion.  
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes.  
UMIH : Union des métiers et industries de l'hôtellerie.  
URIOPSS : Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés et sanitaires et sociaux.  
UROF : Union régionale des organismes de formation.  
URSI AE : Union régionale des structures d'insertion par l'activité économique.

2<sup>e</sup> PARTIE

« QU'AVONS-NOUS FAIT » ?



Nos productions vers un chemin d'avenir

**Directeur de la publication :**

Dominique VIENNE.

**Rédacteur, correcteur, graphiste :**

CESER Réunion, décembre 2023, version 1.

**Photographes et / ou Illustrateurs**

*CESER de La Réunion* exceptés la liste suivante :

*Istock* : Aymeric BEIN (p.1), Infografick (p. 6) ;

*Design system* : p. 8, 16, 20, 23, 35 ;

*Région Réunion* : p. 11 ;

*Île de La Réunion tourisme (IRT)* : Serge GELABERT (p. 27) ;

*Sudio blue room* : p. 41 ;

*Laurence BONHEUR* : p. 42 ;

*Unsplash* : Christian LUE (p. 52).

# l'essentiel

DES RAPPORTS DU CESER DE LA RÉUNION



Retrouvez les productions du CESER sur demande ou en ligne sur [www.ceser-reunion.fr](http://www.ceser-reunion.fr)

**l'essentiel**  **CESER**  
DE CE RAPPORT DU CESER DE LA RÉUNION ÎLE DE LA RÉUNION

AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL — OCTOBRE 2023

## L'HABITAT RÉUNIONNAIS À L'HORIZON 2050, UN PROJET DE SOCIÉTÉ

 **M. Éric MARGUERITE**  
Président de la commission « aménagement durable de l'espace régional »

**L**a crise sanitaire a démontré l'importance que la population accorde à son logement et son cadre de vie. Parallèlement, le changement climatique, l'accroissement et le vieillissement de la population, ou encore l'augmentation des coûts de construction deviennent des sujets majeurs de préoccupation et des thèmes centraux dans le débat public, à la frontière entre développement durable, politiques économiques et sociales. Les réponses à ces constats ont longtemps souffert des conséquences de politiques publiques trop cloisonnées. Le CESER s'est ainsi interrogé sur la place de l'habitat dans les politiques d'aménagement : comment construire sur le long terme un habitat répondant aux enjeux fonciers, économiques, environnementaux et aux besoins de la population ?

Ce rapport vise à éclairer les réflexions relatives à la mise en révision actuelle du schéma d'aménagement régional (SAR), qui représente l'opportunité de mener une réflexion de fond sur un projet de territoire résilient à travers une réflexion intégrée sur les modes de vie, d'habiter et de se déplacer.

**L'HABITAT RÉUNIONNAIS À L'HORIZON 2050 : UN PROJET DE SOCIÉTÉ**

**l'essentiel**  **CESER**  
DE CETTE CONTRIBUTION DU CESER DE LA RÉUNION ÎLE DE LA RÉUNION

QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ — OCTOBRE 2023

## L'ÉDUCATION POPULAIRE À LA RÉUNION, UNE EXIGENCE POUR RE-FAIRE SOCIÉTÉ AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

 **M. Stéphane NKASE**  
Président de la commission « qualité de vie, culture et solidarité »

**P**our approcher deux définitions : « former des citoyens. Ils à présent tout d'abord, celle de l'éducation populaire qui consiste à « aider les hommes et les femmes à leur propre épanouissement et à leur responsabilité au sein de la société, à élargir et à enrichir leur culture, à développer leur personnalité, à leur faire acquiescer, en sollicitant le savoir plus culturel, le savoir-faire et les savoirs pratiques et les savoirs sociaux, à leur faire découvrir les valeurs de la culture, à leur faire découvrir les valeurs de la culture, à leur faire découvrir les valeurs de la culture... » (1)

La contribution sur l'éducation populaire du CESER de La Réunion s'inscrit dans la continuité de son rapport décembre 2022 sur la prévention sociale, porté par la commission. L'axe de travail, la bonne éducation de la population guine au développement des compétences psycho-sociales, notamment par les acteurs de l'éducation populaire, avait déjà été identifié.

Partant de là, le comité qui se des deux années ont été initiés et que le développement des compétences psycho-sociales implique une participation très vaste des acteurs de l'éducation populaire (EP). L'EP désigne que en dehors soient accompagnés et renforcés dans leur capacité à agir et à porter des projets en vue de consolider la culture sociale et la responsabilisation individuelle. L'ambition de la capacité d'action des acteurs associatifs doit être au cœur de la signature de la charte des engagements réciproques (CEER) entre l'État, les collectivités et le Mouvement associatif de la Réunion.

(1) Définition de l'éducation populaire par l'Association Réunionnaise d'Éducation Populaire (AREP).

**l'essentiel**  **CESER**  
DE CE RAPPORT DU CESER DE LA RÉUNION ÎLE DE LA RÉUNION

TERRITOIRES, EUROPE ET COOPÉRATION — OCTOBRE 2023

## LA RÉUNION, TERRE D'EUROPE 2050 : CONSTRUCTION, STABILISATION ET PROJECTION

 **M. Joël SORRIES**  
Président de la commission « territoires, Europe et coopération »

**L**'avenir ne se prévoit pas, il se prépare » dit-on, alors comment peut-on transformer les défis en opportunités pour La Réunion au cours des trois prochaines décennies ? Imaginer une île qui unit gouvernance renouvelée des forces vives et volonté inébranlable pour se définir en tant que terre européenne dans l'océan Indien. Comment cette vision peut-elle être le phare qui aide à éclairer une nouvelle France océanique, tout en puisant dans nos traditions et innovations réunionnaises ?

« Un avenir prometteur s'ouvre à La Réunion, terre d'Europe dans l'Indo-pacifique. Enrichie, nous construisons un développement intégré et durable, valorisant notre potentialité maritime et renforçant nos liens régionaux. L'Europe est un partenaire essentiel, et nous travaillons main dans la main pour façonner notre avenir commun. »

**LA RÉUNION, TERRE D'EUROPE 2050 : CONSTRUCTION, STABILISATION ET PROJECTION**





## CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



S'abonner à « L'actu. du CESER »,  
la lettre d'information mensuelle pour suivre  
toutes les actualités.



Facebook    LinkedIn    Youtube



OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE